Portrait du recrutement d'élèves étrangers réalisé par les commissions scolaires en

formation professionnelle

Rapport de stage en administration publique Profil international pour analystes

Par Michael Joannisse Hiver 2015

Direction adjointe aux affaires internationales et canadiennes Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche École nationale d'administration publique

Table des matières

1.	INTRODUCTION	6
	1.1 Mondialisation et éducation	6
	1.2 Présentation de l'organisation	8
	1.3 Description du mandat et des livrables	9
	1.4 Méthodologie du rapport	10
2.	REVUE DE LITTÉRATURE	13
3.	PORTRAIT DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU QUÉBEC	
	3.1 Compétitivité mondiale et performance du Canada	
	3.2 Le Québec	18
4.	ÉTAT DES PRINCIPALES BARRIÈRES ADMINISTRATIVES AU RECRUTEMENT D'ÉLÈVES ÉTRANGER	
	FP	
	4.1 Processus migratoire pour venir étudier au Québec en FP	
	4.2 État des barrières	
	4.2.1 Mesures prises	
	4.2.2 Barrière existante	28
5.	ANALYSE COMPARÉE DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES CHARGÉS AUX ÉLÈVES	
	ÉTRANGERS POURSUIVANT UN PROGRAMME DE FP EN ONTARIO, EN ALBERTA ET EN COLOMB BRITANNIQUE	
	5.1 Fonctionnement des droits de scolarité au Québec en FPT	
	5.2 Tableau comparatif de l'Ontario, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique	
6.	EXAMEN DE L'IMPACT DES MESURES MISES EN PLACE PAR LE MELS POUR RECRUTER DES ÉLÈV	ES
٠.	ÉTRANGERS EN FP	
	6.1 Résultats et analyse	
	6.1.1 Cheminement scolaire des récipiendaires	
	6.1.2 Satisfaction envers les normes des programmes de bourses d'excellence et d'exemption	
	de droits de scolarité supplémentaires	
	6.1.3 Barrières au recrutement d'élèves étrangers	
7.	BILAN ÉCONOMIQUE DES MESURES MISES EN PLACE PAR LE MEESR	51
8.	BILAN ET CONSTATS SUR LA SITUATION DU RECRUTEMENT DES ÉLÈVES ÉTRANGERS DANS LES	CS, ET
	RECOMMANDATIONS SUR LES MOYENS À METTRE EN PLACE PERMETTANT DE SOUTENIR	
	DAVANTAGE LES CS DANS LE RECRUTEMENT D'ÉLÈVES ÉTRANGERS	54
9.	BIBLIOGRAPHIE	57
10	ANNEVES	61

Liste des tableaux

Tableau 1 - Étudiants internationaux, selon la destination, de 2004 à 2013	17
Tableau 2 - Étudiants internationaux, selon les 10 principaux pays de citoyenneté, de 2004 à 2013	17
Tableau 3 - Nombre de CAQ acceptés par année	21
Tableau 4 - Rapports sur la qualité de la prise de décisions – permis d'études : taux d'erreur	
(2005-2006 à 2008-2009)	29
Tableau 5 - Frais de scolarité exigés des étudiants étrangers en FP au Cégep	32
Tableau 6 - Comparaison des droits de scolarité supplémentaires chargés aux élèves étrangers poursui	vant un
programme de FP en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique	33
Tableau 7 - CS selon le statut	36
Tableau 8 - Dépenses des élèves étrangers	51
Tableau 9 - Types de dépenses des élèves étrangers	52
Tableau 10 - Retombées économiques de familles et d'amis visitant un étudiant étranger au Canada	52
Tableau 11 - Calcul des coûts et retombées économiques pour le Québec	53
Liste des figures	
Figure 1 - Nombre de CAQ acceptés de 2009 à 2014	23
Figure 2 - Nombre de boursiers par année	22
Figure 3 - Nombre de bénéficiaires d'exemptions de droits de scolarité supplémentaires par année	21
Figure 4 - Nombre de boursiers d'excellence n'ayant pas obtenu de permis d'études	28
Figure 5 - Nombre de récipiendaires d'exemptions de droits de scolarité supplémentaires n'ayant pas o	otenu de
permis d'études	28
Figure 6 - Nombre annuel et pays de provenance des récipiendaires d'une bourse n'ayant pas obtenu d	e permis
d'études	29
Figure 7 - Nombre annuel et pays de provenance des récipiendaires d'une exemption n'ayant pas obter	iu de permis
d'études	29
Figure 8 - Nombre de récipiendaires selon le cheminement scolaire	37
Figure 9 - Performance des étudiants étrangers récipiendaires en cours de formation par rapport à la m	oyenne de
l'ensemble des étudiants en FP	
Figure 10 - Délai d'obtention du diplôme	38
Figure 11 - Part de répondants selon la réponse donnée à la question : « Est-ce que l'élève étranger à	
demander un CSQ? »	
Figure 12 - Satisfaction envers Éducation internationale	
Figure 13 - Nombre de répondants selon la réponse à la question : « Des modifications doivent-elles êtr	es apportées
par rapport aux pays prioriatires ? »	
Figure 14 - Pays proposés selon le nombre de réponses	
Figure 15 – Proportion de boursiers provenant de région prioritaire selon l'année (%)	42
Figure 16 - Nombre de répondants selon la réponse à la question : « Des modifications doivent-elles êtr	
par rapport aux régions prioriatires ?	
Figure 17 - Nombre de répondants selon la réponse à la question : « Des modifications doivent-elles êtr	
par rapport aux programmes prioriatires ? »	
Figure 18 - Programmes à ajouter selon le nombre de propositions	
Figure 19 - Programmes à conserver selon le nombre de propositions	
Figure 20 - Nombre de répondants selon la réponse à la question : « Des modifications doivent-elles êtr	es apportées

par rapport aux programmes prioriatires ? »	44
Figure 21 - Nombre de réponses à la question : « Existe-t-il encore des barrières au recrutement, à la rétention et à	à
l'intégration sur le marché du travail des élèves étrangers en FP ? »	45
Figure 22 - Types de barrières administratives selon le nombre de réponses obtenues	46
Figure 23 - Pays de recrutement actuel	48
Figure 24 - Autres stratégies de recrutement	48
Figure 25 - Pays ou régions ciblés pour le développement futur d'activités hors Québec	49
Figure 26 - Motivations au recrutement d'élèves étrangers	50

ACRONYMES

BCEI Bureau canadien de l'Éducation internationale

CAQ Certificat d'acceptation du Québec

CFP Centre de formation professionnelle

CIC Citoyenneté et Immigration Canada

CS Commission(s) scolaire(s)

CMEC Conseil des Ministres de l'Éducation (Canada)

DAAIC Direction adjointe aux affaires internationales et canadiennes

DEP Diplôme d'études professionnelles

ASP Attestation de spécialisation professionnelle

ÉC Évaluation comparative des études effectuées hors-Québec

Él Éducation internationale

FGA Formation générale des adultes

FGJ Formation générale des jeunes

FP Formation professionnelle

FPT Formation professionnelle et technique

FT Formation technique

MICC Ministère de l'Immigration et des communautés culturelles

MIDI Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion

MEESR Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

MRIF Ministère des Relations internationales et de la Francophonie

1. INTRODUCTION

1.1 Mondialisation et internationalisation de l'éducation

Depuis la fin de la Guerre froide, le nouvel ordre mondial et le processus de mondialisation ont provoqué l'internationalisation de plusieurs domaines. La conjonction des facteurs de la mondialisation, soit la réduction des obstacles aux échanges internationaux, le progrès technique, la recomposition de l'espace économique mondial, et les nouvelles stratégies d'entreprises, ont eu leur lot d'impact sur l'ordre mondial (Larousse, 2015). De ce phénomène sont apparus des termes tels que « global village » ou « management international ». L'influence du paradigme néolibéral et l'extension du capitalisme qui en résulte en sont la cause principale. Bien que les États et établissements publics soient les acteurs privilégiés du développement de relations internationales, de nouveaux acteurs, non-gouvernementaux (grandes corporations multinationales, organisations humanitaires et environnementales, établissements d'enseignements privés, etc.), ont acquis une place plus importante dans cette sphère d'activités aux yeux des néolibéraux.

Dans le secteur de l'éducation, un véritable processus d'internationalisation s'est amorcé partout dans le monde en réaction à ce phénomène. Par exemple, depuis 1975, dans le secteur tertiaire¹ (OCDE, 2014), le nombre d'étudiants scolarisés dans un pays dont ils ne sont pas ressortissants ne cesse de croître (plus de 700 % d'augmentation entre 1975 et 2012):



Par conséquent, au Canada et ailleurs, les organismes scolaires, les établissements d'enseignement et les ministères de l'éducation sont en pleine transformation et connaissent présentement une accélération sans précédent du développement de leurs activités internationales. Ce phénomène réside dans les nouvelles stratégies adoptées par ces organisations voulant répondre aux récentes mutations issues du processus de mondialisation. Or, les effets de la mondialisation ont profondément changé la stratégie à adopter afin d'atteindre une telle cible. Elle a entre autres contribué à la transformation du rôle des institutions d'enseignement. En effet, ces dernières ont désormais davantage un rôle de commercialisation et contribuent au positionnement stratégique des États. Au Canada, l'éducation est un moteur pour le développement économique, social, culturel et personnel. Il est un secteur d'importance pouvant rapporter de nombreux avantages et retombées pour les collectivités, les établissements d'enseignement et les étudiants.

Selon la Constitution canadienne, le partage des compétences fédérales et provinciales rend les provinces responsables des affaires sociales sur leur territoire. Ainsi, dans le domaine de l'Éducation, chaque province

-

¹ Type d'enseignement visant à préparer les étudiants à accéder à des programmes de recherche de haut niveau (sous-catégorie 5A) et/ou pour exercer immédiatement des métiers spécifiques (sous-catégorie 5B). Pour une définition complète, voir OCDE (2014).

établit son propre plan d'action puisqu'elles ont la compétence exclusive en cette matière. Le gouvernement fédéral n'a donc aucun pouvoir législatif afin d'organiser l'offre des services éducatifs.

Au Québec, l'internationalisation de l'éducation ne date pas d'hier et remonte à 1965 où la signature d'une entente entre le gouvernement du Québec et celui de la France avait eu lieu afin de coopérer en matière d'éducation. Plus tard, en 2002, cette volonté s'est également traduite par la mise en œuvre, par le ministère de l'Éducation du Loisir et du Sport (MELS), de la « Stratégie ministérielle pour l'internationalisation du Québec » (SMIEQ) (voir annexe A) qui vise à favoriser :

- ▶ l'ajout d'une dimension internationale dans la formation des élèves;
- l'accroissement de la mobilité des étudiants et enseignants ainsi que la mobilité des connaissances;
- le partage de l'expertise québécoise en éducation;
- le rayonnement et le positionnement des compétences du Québec en matière d'éducation sur la scène internationale. (Québec, 2002)

En 2007-2008, le MELS a mis sur pied le « Plan d'action en matière de mobilité étudiante 2008-2013 » qui venait s'appuyer sur la SMIEQ et la Politique internationale du Québec (PIQ). Les mesures proposées dans le cadre de ce plan d'action visaient l'augmentation, d'une part, du nombre d'étudiants québécois poursuivant des études à l'étranger et, d'autre part, du nombre d'étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement, particulièrement ceux provenant des pays porteurs de l'Asie et de l'Amérique. Parallèlement au Plan du MELS, le Plan d'action 2009-2014 de la PIQ du ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) mentionne également le désir de soutenir l'éducation, le savoir et la jeunesse en prévoyant « intensifier la promotion de l'offre éducative québécoise afin d'accroître le recrutement d'étudiants étrangers » (Québec, 2010). De plus, en 2008, le gouvernement a mis sur pied l'Initiative gouvernement-réseaux de l'éducation en matière de recrutement d'étudiantes et d'étudiants étrangers dans le but d'augmenter le nombre d'étudiants étrangers au Québec. Plusieurs programmes visant la mobilité étudiante en formation professionnelle et technique ont été créés.

Les enjeux de la mondialisation ont d'abord touché les universités et collèges qui se sont adaptés principalement par des activités d'enseignement supérieur transnational, d'internationalisation de la recherche, et d'orientation des programmes et de la formation vers l'international. Aujourd'hui, ces défis touchent de plus en plus l'enseignement secondaire et primaire dont la formation professionnelle (FP) offerte par le réseau des commissions scolaires (CS) et centres de formation professionnelle (CFP).

Depuis quelques années, plusieurs CS visent à optimiser leurs activités internationales que ce soit par des échanges, de la coopération et le développement international ou le recrutement d'élèves étrangers en formation générale des jeunes (FGJ) et en FP. Afin d'illustrer ce propos, prenons par exemple la mission du premier ministre du Québec, Philippe Couillard, en Chine en octobre 2014. M. Couillard était accompagné d'organisations québécoises, dont deux CS. Lors de cette visite M. Couillard en a profité pour souligner que « ...le Québec n'entend pas laisser le train passer. Ce type de mission nous permet d'accéder aux lieux de décisions et d'en faire profiter nos entreprises en y faisant valoir nos secteurs d'excellence, qui sont si bien représentés au sein de la délégation québécoise » (Québec, 2014). Les ententes en éducation démontrent l'importance de ce secteur pour le Québec. Outre celles concernant la recherche et l'innovation en enseignement supérieur, notons celle de l'accord de coopération en éducation entre la CS Eastern Townships et Shanghai Press and Publication Vocational-Technical School, ou encore le partenariat entre la CS Marguerite-Bourgeoys (CSMB) et une école primaire de la province de Shandong.

En plus de la participation de certaines CS à des missions du gouvernement du Québec, on dénote que plusieurs d'entre elles ont des ententes avec des partenaires étrangers. Par exemple, la CSMB possède

seize ententes avec des partenaires chinois en formation professionnelle. Il est à noter que la CSMB est fortement ancrée dans la diversité, ses élèves proviennent de plus de 175 pays différents et elle est en relation avec 17 pays pour des projets éducatifs. De plus, la CS de la Beauce-Etchemin (CSBE) est une autre CS qui se démarque par ses activités internationales. Desservant 55 municipalités réparties dans sept secteurs, la CSBE est dans une position particulière puisqu'elle est située en région rurale sur un territoire à faible immigration. La CSBE participe à plusieurs programmes visant à recruter des élèves étrangers et a même mis sur pied des mesures visant l'attraction de cette clientèle. La vision de la CS découle d'une collaboration régionale où les principaux acteurs, particulièrement le Cégep de Beauce et Appalaches et les entreprises locales travaillent de concert à pallier le manque de main d'œuvre qualifiée en région.

Le recrutement d'élèves étrangers en FGJ et en formation professionnelle (FP) est donc en forte croissance depuis quelques années. Le stage offert par la Direction adjointe aux Affaires internationales et canadiennes (DAAIC) découle notamment de l'ampleur de ce phénomène. La section qui suit vise à présenter l'organisation d'accueil du stagiaire.

1.2 Présentation de l'organisation

La DAAIC est une unité administrative responsable des affaires internationales et canadiennes du secteur de la FGJ, de la formation générale des adultes (FGA) et de la FP du MEESR. Son mandat est de :

- planifier, orienter et coordonner l'action canadienne et internationale du Ministère et en assurer le suivi;
- contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière d'affaires internationales et canadiennes, et;
- > soutenir et accompagner les partenaires du milieu de l'éducation, du loisir et du sport dans l'optimisation de leurs activités canadiennes et internationales.

Les efforts déployés par la DAAIC, souvent de concert avec le MRIF et le Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes, permettent notamment de favoriser l'ouverture sur le monde des élèves, réduire le décrochage par la participation à des programmes de mobilité étudiante, valoriser la FP, faire rayonner l'expertise du Québec sur la scène internationale, faire respecter ses compétences auprès des instances fédérales et participer au maintien d'une offre de formation étendue, principalement en région où les besoins de main-d'œuvre sont importants. Les efforts d'internationalisation de l'éducation et de collaboration avec les autres provinces et territoires du Canada se traduisent par des activités de recrutement d'élèves, des séjours de mobilité étudiante, des stages de perfectionnement des enseignants, de la promotion du savoir-faire québécois, des accueils de délégations étrangères, et du partage d'expertises.

Afin de favoriser ce type d'activités, le Ministère a créé depuis plusieurs années des programmes à l'intention des CS.

Au secteur de la FGJ, il s'agit des programmes suivants :

- Échanges et séjours linguistiques à l'extérieur du Québec (PESLEQ)
- Échanges d'élèves d'une durée de six mois
 - o Ententes avec le Canada (depuis 1980), avec l'Allemagne (depuis 1990) et avec le Mexique (depuis 2011)

Au secteur de la FP, le Ministère a, entre 2008 et 2009, créé les programmes suivants :

- Bourses de courts séjours à l'étranger;
- Soutien à la mobilité enseignante;

- Bourses d'excellence pour élèves étrangers;
- Quotas d'exemption des droits de scolarité des élèves venant de l'extérieur du Québec.

D'autres programmes sont également gérés par la DAAIC, mais leurs finalités visent tous les niveaux d'enseignement :

- Assistants de langues internationaux
 - Ententes avec le Royaume-Uni (depuis 1980), avec l'Allemagne (depuis 1990) et avec le Mexique (depuis 2012)
- Odyssée²;
- Explore³.

Le mandat de la gestion des programmes de mobilité étudiante et enseignante, dont le Programme de bourses d'excellence pour élèves étrangers en FP et le Quota d'exemptions des droits de scolarité des élèves venant de l'extérieur du Québec (ces programmes sont décrits plus amplement à la section 3 sur les étudiants étrangers) a été confié à Éducation internationale (EI). Cette dernière est une coopérative de services de développement et d'échanges en éducation. Afin d'ouvrir le réseau scolaire québécois vers l'international, les services de la coopérative sont orientés sur les quatre axes de la stratégie d'internationalisation du MEESR. El regroupe présentement 42 CS du Québec, la Fédération des CS du Québec, l'Association des CS anglophones du Québec, trois organismes du réseau des CS du Québec et quatre instituts, collèges publics (cégep) et privés.

1.3 Mandat et livrables

Le mandat proposé par la DAAIC consistait à dresser un portrait du recrutement d'élèves étrangers réalisé par les CS en FGJ et en FP. De plus, le mandat visait à dresser un bilan et un portrait d'ensemble sur la situation du recrutement des élèves étrangers dans les CS et de faire des recommandations sur les moyens à mettre en place permettant de les soutenir davantage dans leurs diverses activités.

Pour se faire, quatre biens livrables principaux ont servi d'objectifs et guidé le stagiaire dans l'accomplissement de son mandat :

Examiner l'impact des mesures mises en place par le MELS pour recruter des élèves étrangers en FP :

Tâches effectuées:

- mise à jour des bases de données, tableaux et graphiques croisés dynamiques;
- création de nouveaux outils de gestion en s'inspirant de ceux déjà existants;
- confection d'un questionnaire et prise de rendez-vous avec les CS;
- réalisation d'une consultation téléphonique auprès des CS;
- rédaction d'un rapport, incluant synthèse des résultats, principaux constats et recommandations au MEESR.
- Dresser un portrait statistique des élèves étrangers en FGJ et en FP :

Tâches effectuées:

• mise à jour des statistiques en collaboration avec le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI);

² Expérience de travail à temps plein qui permet de voyager ailleurs au Canada.

³ Bourse de cinq semaines pour l'apprentissage de la langue anglaise dans une autre région au Canada.

- production d'une analyse statistique et de tableaux et graphiques dynamiques.
- > Faire l'état des principales barrières administratives au recrutement d'élèves étrangers en FP:

Tâches effectuées:

- recherche d'information sur les barrières administratives identifiées;
- dresser un portrait actuel des mesures mises en place et des barrières toujours en vigueur.
- Effectuer une analyse comparée des droits de scolarité supplémentaires chargés aux élèves étrangers poursuivant un programme de FP en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique :

Tâches effectuées:

- recherche d'information sur la mécanique d'élaboration des droits de scolarité dans les provinces identifiées;
- rencontre avec la Direction de l'expertise et du développement des infrastructures du MEESR afin de mettre en lumière la méthode de calcul des droits de scolarité ;prise de contact avec des partenaires d'autres provinces afin de récolter de l'information sur les droits de scolarité supplémentaires chargés aux élèves étrangers en FP dans leur province;
- rédaction de la méthode de calcul des droits de scolarité en FP pour les élèves étrangers, incluant la synthèse des réponses obtenues à l'issue de la consultation des provinces.

1.4 Méthodologie

Cadre du stage

Le stage s'est déroulé aux bureaux du MEESR à Québec sur une durée de 15 semaines à temps plein allant du 19 janvier au 1 mai 2015 (voir l'échéancier en annexe B). L'admissibilité au programme est offerte aux étudiants de fin de parcours de maîtrise. Il s'agit d'une activité créditée et obligatoire qui se termine par la remise d'un rapport de stage. Ce rapport constitue la base de l'évaluation du stage/travail dirigé. Il s'agit d'une réflexion analytique, comprenant un cadre conceptuel sommaire, portant sur la problématique abordée au cours du stage qui permettra de vérifier, sur le terrain, des hypothèses et de dégager des conclusions générales en vue d'une pratique future (Enap, 2015). Au début du stage, une rencontre tripartite a été organisée entre le mandant, le directeur de stage et le stagiaire afin de négocier les éléments de l'offre de service et de trouver un compromis entre les exigences académiques et les besoins organisationnels. Ensuite, plusieurs autres rencontres ont eu lieu afin d'effectuer un suivi sur le déroulement du stage. Finalement, une rencontre finale a eu lieu à la fin du stage afin de communiquer les résultats au mandataire. Ultérieurement, les résultats seront présentés à toute l'équipe de la DAAIC ainsi qu'au professeur-conseiller de l'ENAP.

Outil d'analyse

L'utilisation des bases de données du MEESR aura été l'outil privilégié afin compiler, de catégoriser, de produire des statistiques et d'interpréter des résultats de façon qualitative et quantitative. De plus, cet outil aura été utile pour créer des tableaux et graphiques croisés dynamiques permettant de faire ressortir des tendances et de présenter visuellement l'information.

Interprétation des résultats finaux

Cette étape consistait à prendre en compte toute l'information analysée et les commentaires recueillis auprès des personnes consultées afin de produire un bilan et des recommandations finales au MEESR

(section 7 du rapport). Plusieurs versions ont été produites afin d'effectuer des corrections suite aux suggestions des parties concernées afin de satisfaire aux attentes de la DAAIC et de l'ENAP.

Méthodes de collectes de données

Par la suite, le stage s'est débuté par une recension des écrits afin d'effectuer une analyse documentaire pour permettre au stagiaire de se familiariser avec son milieu de travail. Plusieurs sources scientifiques et documents officiels ont été consultés dans le but de bien saisir le contexte entourant les mandats de la DAAIC et du stage. Puis, les données spécifiques aux objectifs du stage ont été recueillies principalement de trois façons: par consultation téléphonique, par échange de courriels, et directement auprès de collègues.

Une partie du mandat proposé consistait à dresser un portrait du recrutement d'élèves étrangers réalisé par les CS en FP. Pour se faire, un des livrables du mandat visait à examiner l'impact des Programmes de bourses d'excellence et d'exemption de droits de scolarité supplémentaires et de faire état des barrières administratives au recrutement d'élèves étrangers.

Pour se faire, la DAAIC a fait un recensement informel par téléphone auprès des CS ayant reçu un élève étranger dans le cadre des Programmes de bourses et d'exemptions. Les commentaires et faits saillants recueillis verbalement constituent le point de départ de la présentation et de l'analyse des résultats de la consultation. Cet examen des Programmes s'agissait d'une simple discussion sous forme d'échange qui allait permettre de dresser un portrait du cheminement scolaire des récipiendaires et de mieux saisir les moyens à mettre en place permettant de supporter les CS dans leurs recrutement international en FP. Trois parties composent cet examen, la première visait à situer le cheminement scolaire des récipiendaires, la deuxième concernait la satisfaction envers les normes des Programmes et la dernière avait pour objectif de dresser un portrait du recrutement d'étudiants étrangers.

À la fin de la consultation par téléphone d'une durée de trois semaines, un rapport a été remis à la DAAIC présentant les faits saillants des trois parties ciblées par l'examen; ainsi que de résultats d'une analyse approfondie sur des points précis de celui-ci; avant de conclure par des recommandations pour aider le MEESR et orienter au besoin certaines de ses actions.

Procédure de l'examen des Programmes :

L'objectif du questionnaire était de mener une analyse qualitative des données recueillies. La consultation se faisait par entretien téléphone avec les personnes-ressources chargées du recrutement international au sein des CS participantes. La voie téléphonique a été privilégiée à celle écrite en considérant les délais estimés à la réalisation de chacun. En effet, un recensement ou sondage passant par le canal de transmission formel des CS nécessiterait bon nombre d'approbations ministérielles ce qui prendrait un temps considérable. Compte tenu de la durée limitée du stage, cette option a donc été écartée.

La détermination des besoins, de la structure de la demande d'information et l'obtention des autorisations requises

Au niveau de la phase d'élaboration du questionnaire pour l'entretien téléphonique, plusieurs étapes ont permis sa réalisation. Premièrement, la consultation du « Guide de conception d'une demande d'information adressée aux CS ou aux établissements d'enseignement privés » afin de déterminer les besoins et de savoir quelles autorisations obtenir. L'autorisation du directeur-adjoint à la DAAIC et a été

obtenue afin d'aller de l'avant avec l'examen. Il a fallu ensuite déterminer quelle catégorie de formulaire utiliser : ceux qui visent à fournir de l'information sur la mise en œuvre d'un programme, d'une mesure, d'un plan d'action ou d'un projet (suivi), ou encore sur son impact (bilan). Dans ce cas-ci, le type de questions voulues touchait à l'impact des Programmes. Ensuite, le nombre d'organismes scolaires qui seraient visés par la demande d'information a été déterminé à 22 CS. Bien que celles-ci ne constituent qu'une partie de toutes les CS du Québec (72 au total), elles sont néanmoins un paramètre plutôt qu'un échantillon puisqu'elles représentent l'entièreté des CS ayant reçu des récipiendaires des Programmes du MEESR. Puis, la tâche consistait à mener un effort d'adaptation et d'ajustement des concepts et du contenu à la clientèle du questionnaire, c'est-à-dire des conseillers pédagogiques, des conseillers d'orientation, un directeur de CFP, un gestionnaire du développement international, etc.

La formulation des questions et des choix de réponses (voir annexe C)

Les questions ont été traduites en choix de réponses, proposées de différentes façons afin de recueillir au mieux l'information souhaitée. Étant conscient des avantages et limites de chacune, des questions ouvertes et des questions fermées ont été utilisées.

De ce fait, les choix de réponse incluaient les champs « ne sait pas », « sans opinion » et « autre », afin de ne pas inciter les répondants à répondre au hasard à une question afin de pouvoir passer au prochain thème. La plupart des questions possédaient un espace dédié aux commentaires afin de permettre aux répondants d'élaborer davantage sur leurs réponses et faciliter la prise de notes du chercheur de la DAAIC.

La forme de l'entretien et de la collecte de données.

La technique d'entretien était plutôt passive. Le niveau de directivité du chercheur variait entre l'entretien libre (ou non-directif) et l'entretien semi-directif. Dans le premier cas, le chercheur pose une question initiale au sujet, et le laisse s'exprimer sans l'arrêter ou l'orienter par ses propres remarques. Si le sujet ne parvient plus à continuer, il lui reformule alors les derniers propos qu'il a tenus, pour le relancer. Dans le deuxième cas, les questions sont ouvertes et peu nombreuses. Puisque la forme de l'entretien prenait la forme d'un appel téléphonique informel (sans formulaire écrit remis au répondant), les résultats pouvaient parfois varier et cela explique la flexibilité du chercheur et des paramètres utilisés. La collecte de données s'est faite *in situ* ou en direct au moment de l'appel. Enfin, si nécessaire, nous avons permis qu'un complément d'information puisse être échangé par courriel suite à l'entretien.

La phase de réalisation

Puisque chaque CS a reçu un nombre variable de récipiendaires étrangers, un questionnaire individualisé a été conçu en prenant compte du nombre d'étudiants étrangers reçus pour chacune d'entre elles. Puisque la plupart de ces CS sont membres d'Él, nous avons communiqué avec la coopérative afin de l'informer du processus et d'obtenir les coordonnées des futurs répondants. Puis, les personnes concernées dans les CS ont été contactées par courriel afin d'expliquer le contexte de l'examen et de déterminer, à leur discrétion, d'un moment pour s'entretenir sur le sujet. Le ton donné visait à mettre le lecteur à l'aise avec l'entretien proposé. La prise de rendez-vous et la réalisation des appels se sont effectuées en parallèle sur environ trois semaines selon la rapidité de réponse et les disponibilités des gens.

Compilation, interprétation et analyse des données

Dans un dernier temps, le stagiaire a procédé au traitement des données. La méthode utilisée est celle propre à l'analyse qualitative. Le traitement des données s'est fait a posteriori et exclusivement par le chercheur. Cette étape se divise en trois principales activités, d'abord, une analyse du contenu des

réponses notées, ensuite, une interprétation des résultats, et puis, l'élaboration de conclusions et de recommandations à la fin du rapport.

À l'étape de la compilation, les données manuscrites des interviews ont été retranscrites à l'ordinateur sous Word en tentant d'être le plus fidèle possible à ce qui avait été dit par le répondant, sans en modifier la syntaxe des phrases ou le choix des mots. Ensuite, ces données ont été comptabilisées dans un tableau récapitulatif sous format Excel.

À l'étape de l'interprétation, des unités d'analyse ont été utilisées afin de coder les catégories d'analyse. L'analyse syntaxique et l'analyse sémantique ont toute deux été utilisées. Les critères de découpage de l'analyse syntaxique ont pris en compte des phrases et morceaux de phrases alors que ceux de l'analyse sémantique ont fait émerger les idées-clés. Le codage vise à repérer des mots-clés en recherchant des équivalences. Suite à l'analyse des idées, un traitement statistique (analyse quantitative) et une visualisation graphique de celui-ci ont pu être réalisés. Par la suite, une interprétation factuelle a permis de comprendre le sens des données recueillies.

Finalement, à l'étape de l'analyse des données, un travail minutieux de décomposition des données a été fait dans le but d'en faire ressortir des éléments d'intérêt pour la DAAIC et d'en expliquer ou clarifier le contenu.

Limites de l'examen des Programmes :

Il existe certaines limites à prendre en compte à la lecture de l'analyse.

Il y toujours un risque que le taux de réponse soit trop faible pour que les résultats soient considérables. Dans ce cas-ci, le taux de réponse de l'entretien s'élève à 86 % (19/22). La réalisation du mandat n'a donc pas été affectée par ce type de limite.

Le niveau de connaissance des répondants pouvait varier considérablement d'une CS ou d'un CFP à l'autre. Certaines questions faisaient notamment appel aux suivis effectués sur les cheminements scolaire et migratoire de leurs élèves étrangers. Or, ce type de suivi se fait parfois par le fruit du hasard ou selon la bonne volonté du répondant et n'est donc pas systématique. À d'autres niveaux, certaines réponses peuvent être stratégiques et il peut s'avérer difficile, à certaines occasions, d'avoir la réponse correcte derrière le discours officiel.

De plus, la réalisation du mandat devait s'effectuer sur une durée limitée. Certaines CS n'étant pas disponibles ou n'ont pas répondu à l'invitation. Ainsi, trois établissements (3/22) n'ont pas été pris en compte.

Enfin, après discussion avec les répondants, il a été constaté que certaines CS ne centralisent pas l'information entourant le recrutement d'élèves étrangers par les CFP affiliés. Par conséquent, la corroboration de l'information sur le nombre de récipiendaires, exclut, dans le cadre de cet examen, une des CS.

2. REVUE DE LITTÉRATURE

Internationalisation de l'éducation

L'internationalisation de l'éducation est un phénomène en effervescence depuis plusieurs années. Cependant, elle ne saurait être un synonyme de mondialisation, s'inscrivant plutôt au sein de l'intégration économique mondiale en tant que processus dérivant à la fois des échanges commerciaux et des nouvelles

technologiques. Certes, depuis l'isolationnisme caractérisant l'éducation des années 50, les changements paradigmatiques ont provoqué l'adoption de nouvelles politiques publiques par les États, favorables à l'internationalisation.

L'emplacement géographique des États peut jouer considérablement sur la conception de l'internationalisation de l'éducation. En effet, selon Morin (2006), la France serait plus orientée vers une vision publique de l'éducation mettant au premier plan des valeurs d'équité et d'accessibilité, alors que l'Australie privilégierait les aspects marchands entourant les activités internationales en éducation.

L'instrumentalisation de l'éducation au service du développement économique des États est un phénomène découlant principalement du paradigme utilitariste. Mis en place à la fin du XVIII^e siècle par Jeremy Bentham, l'utilitarisme est décrit dans son ouvrage « Introduction to the Principles of Morals and Legislation » (1789) de la façon suivante :

Par principe d'utilité, on entend le principe selon lequel toute action, quelle qu'elle soit, doit être approuvée ou désavouée en fonction de sa tendance à augmenter ou à réduire le bonheur des parties affectées par l'action. [...] On désigne par utilité la tendance de quelque chose à engendrer bien-être, avantages, joie, biens ou bonheur.

La pensée économique néo-libérale est donc fondamentalement utilitariste dans sa conception de l'internationalisation de l'éducation puisque les considérations politique, culturelle et géostratégique ont cédé le pas aux objectifs économiques et commerciaux. Pour Slaughter et Rhoades (2004), il s'agit d'un véritable phénomène de « capitalisme académique » touchant principalement les universités. Selon Rutkowski (2007), l'OCDE, la Banque mondiale et l'UNESCO planifient leurs programmes selon cette idéologie et contribuent à la tendance. Le rôle social de l'individu aurait donc laissé la place à celui d'agent économique. L'origine du changement remonte à l'adoption du « Bayh-Dole Act » aux États-Unis en 1980 permettant aux universités de tirer des profits des activités de recherche et développement. Plus tard, en 1994, l'Accord général sur le commerce des services vient sceller le tout en mettant l'accent sur la commercialisation, la privatisation, la libéralisation et la marchandisation de l'éducation.

Plusieurs facteurs servent à expliquer les différences de développement des pays en matière d'éducation. D'abord, le niveau économique du pays fait en sorte qu'il aura tendance à exporter davantage son savoir s'il est en situation de richesse. Ensuite, le rôle structurant de la langue anglaise est un facteur prépondérant dans le choix des destinations des séjours de mobilité. Enfin, la proximité géographique jouerait pour beaucoup dans le développement d'ententes collaboratives entre institutions d'enseignement. Or, considérant ces facteurs, l'internationalisation de l'éducation est donc d'un phénomène essentiellement occidental. Les champs d'activités qui en découlent se caractérisent par 1) la mobilité des personnes (accueil d'étudiants étrangers), 2) la mobilité des programmes (enseignement transfrontalier, enseignement à distance), 3) l'internationalisation de la formation, etc (Morin, 2006). Ces champs d'activités sont décrits dans les paragraphes qui suivent.

Dans sa conceptualisation de la littérature concernant les demandes pour l'éducation internationale influençant la mobilité des personnes, Naidoo (2007), identifie trois types de motivations : 1) culturelles et sociales, 2) économiques, et 3) politiques. Le premier est relatif aux affinités entre le pays de provenance et le pays d'accueil de l'étudiant, à la réputation de l'établissement d'accueil, aux opportunités d'immigration et à la proximité culturelle et géographique. Le deuxième fait référence aux droits de scolarité et au coût de la vie du pays d'accueil, et au niveau d'échanges économiques entre le pays de provenance et le pays d'accueil de l'étudiant étranger. Enfin, le troisième met en cause la promotion d'une politique étrangère et l'aide au pays en voie de développement par la voie de l'éducation. Au Canada, la qualité de l'éducation a été rapportée dans les sondages comme étant le premier élément d'importance dans le choix des élèves

étrangers de choisir ce pays. Selon le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) (CMEC, 2013), les diplômes ou certificats canadiens sont reconnus dans le monde entier comme équivalents à ceux qui sont obtenus aux États-Unis ou dans les pays du Commonwealth grâce aux normes élevées et aux contrôles de qualité rigoureux en matière d'éducation. Or, l'assurance-qualité en éducation est un enjeu émergent qui mise sur le lien de confiance et vise à protéger les établissements d'enseignement en identifiant les diplômes pouvant être reconnus internationalement. Ainsi, selon Stensaker, Frolich et Maasen (2008), les universités accordent beaucoup d'importance à leur réputation. Cela permet peut-être d'expliquer l'importance accordée aux palmarès mondiaux des universités, ceux du « Times Higher Education » et de l'« Institute of Higher Education of Shanghai Jiao Tong » étant les deux plus importants. À ce titre, le CMEC (2013) stipule clairement sur sa plateforme web que le Canada compte quatre universités parmi les 100 premiers établissements du Classement mondial des universités de Shanghai (2014), que cinq écoles de M.B.A. (maîtrise en gestion) au Canada figurent parmi les 100 premières du Classement du Financial Times (2014), et que la recherche universitaire compte pour plus du tiers des efforts de recherche du Canada, ce qui représente l'un des taux les plus élevés parmi les pays membres de l'OCDE et du G8. Cependant, Lui et Cheng (2010) soulignent que la méthodologie utilisée pour les classements est mitigée. En effet, elle accorderait trop de place à l'anglais dans les pointages et provoquerait chez certains une activité de réaffectation des ressources académiques afin de gagner en valeur.

Au niveau de la mobilité des programmes, Averous et Touzot (2002) évoquent une forte concurrence pour l'offre de programmes à distance. L'enseignement à distance est une activité relativement nouvelle qui a été mise au jour grâce aux nouvelles technologies de l'information et des communications (NTIC). Au Québec, c'est notamment le cas de la TÉLUQ et de CEGEP@distance. Les États-Unis, l'Australie, le Canada et l'Angleterre sont les plus grands exportateurs de ce type de formation alors que la demande provient principalement de la Malaisie et de Singapour, suivi d'autres pays asiatiques tels le Vietnam, la Chine, la Thaïlande, l'Indonésie et Taiwan. L'ouverture d'établissement d'enseignement ou de campus satellites à l'étranger permet de constater la prédominance des activités transnationales. Considérant la hauteur des dépenses d'investissements reliées à ce type d'activités, cela limite considérablement le nombre d'acteurs à une poignée d'États occidentaux qui visent à conquérir de nouveaux marchés. Les établissements d'enseignement publics ne sont pas les seuls à fournir un service d'éducation à distance, l'augmentation des prestataires privés est un phénomène notoire. L'entrée en scène de ces nouveaux fournisseurs vise à répondre à une demande du marché et contribue à influencer la tendance commerciale actuelle de l'éducation.

L'internationalisation de la formation signifie d'offrir une ouverture sur le monde aux étudiants par l'acquisition de savoir et de savoir-faire permettant de développer des compétences culturelles en vue de mieux comprendre les conséquences de la mondialisation. Certains programmes de formation ont amorcé un tournant plus rapidement ou plus facilement que d'autres, c'est notamment le cas des relations internationales, de l'administration publique et de l'économie alors que d'autres programmes n'ont pour volet international que les stages à l'étranger. De plus, une certaine homogénéisation des programmes à l'international semble s'être amorcée s'inspirant du modèle américain (Etats-Unis) pour modèle.

La FPT au Québec

Au Québec, plusieurs acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux travaillent à l'internationalisation de la FPT. Parmi ceux-ci, nous trouvons notamment le MEESR, le MIDI, le MEIE, le MRIF, LOJIQ, la Fédération des Cégep et EI. À travers un travail de collaboration horizontale, ces organismes contribuent chacun à leur manière à l'atteinte de résultats dans le cadre de la Stratégie pour l'internationalisation du Québec (2002). Pour le Québec, le savoir, l'innovation et l'éducation sont au cœur des priorités en vue de former une société hautement instruite. C'est par la société du savoir et

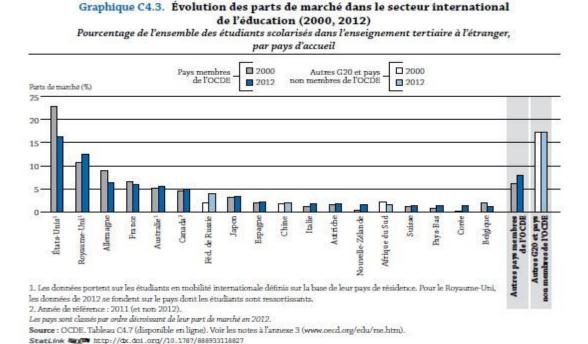
l'innovation que le Québec tente de faire rayonner le positionnement des compétences du Québec en matière d'éducation sur la scène internationale afin de demeurer concurrentiel. Or, ces dimensions sont intrinsèquement liées à l'éducation internationale. Ce type d'éducation n'est plus uniquement attribuable aux universités. En effet, Bosch et Charest (2009) dans leur publication: « Vocational training: International perspectives », s'appuient sur la littérature et parlent d'un véritable changement paradigmatique qui s'est amorcé dans plusieurs pays. Selon les auteurs, l'expansion des hautes études est alimentée par la volonté des parents d'offrir à leurs enfants de meilleures perspectives d'emploi. Cependant, si l'expansion des études supérieures excède la demande pour ce type de compétences, les jeunes auront de la difficulté à se trouver un emploi dans leur domaine. Ceux-ci prennent le Canada pour exemple en disant que d'ici deux décennies,40 % des nouveaux emplois seront reliés au secteur des métiers spécialisés et des technologies. La perception négative de ce domaine d'étude et d'emploi qui prévaut dans certains pays serait principalement du à une incompréhension de la réalité du marché et une méconnaissance des échelles salariales (avantageuses) et des opportunités de promotion. Bosch et Charest concluent leur analyse en soulignant tout et l'importance du rôle d'État-entrepreneur des pays en situation d'économie libérale afin d'améliorer la réputation de la FPT. Le Québec est en pleine transformation. D'ici 2017, « 725 000 emplois requérant une FP, technique ou universitaire seront disponibles » partout en province selon les estimations du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ, 2015). Or, afin de relever ce défi, le gouvernement du Québec doit assurer la disponibilité et la quantité suffisante de travailleurs qualifiés pour espérer combler les postes. Sans l'apport des personnes immigrantes, le Québec ne peut tout simplement pas y arriver. Une des façons de combler ce fossé passe par le recrutement d'étudiants étrangers, formant ainsi une stratégie mutuellement avantageuse à bien des niveaux.

3. PORTRAIT DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS AU QUÉBEC

Cette section vise à faire un portrait général des étudiants étrangers au Canada et au Québec, mais plus particulièrement ceux poursuivant des études en FP au Québec.

3.1 Compétitivité mondiale et performance du Canada

Les principaux pays d'accueil des étudiants étrangers sont les pays du G20 qui représentent 82 % de l'effectif mondial. En valeur absolue, ce sont les États-Unis qui accueillent le plus d'étudiants internationaux avec 16 % de la part mondiale, suivi du Royaume-Uni (13 %), l'Allemagne (6 %), la France (6 %), l'Australie (6 %) et le Canada (5 %). (OCDE, 2012)



Bien que de plus en plus d'étudiants internationaux choisissent de venir étudier au Canada, sa compétitivité semble toutefois diminuer. En effet, de nouveaux acteurs font leur entrée sur le marché de la mobilité étudiante. La Russie, la Corée et la Nouvelle-Zélande, entre autres, deviennent des pays de destination plus prisés alors que d'autres, tels les États-Unis ou l'Allemagne, reculent. Les politiques et les campagnes de marketing ont beaucoup à jouer dans l'attraction des étudiants par ces nouveaux acteurs.

Selon les statistiques de l'OCDE (2010), au Canada, les étudiants étrangers représentent 6,5 % des effectifs au postsecondaire, ce qui se rapproche de la moyenne des pays de l'OCDE qui est de 6,7 %. Selon CIC (2008), au Canada, entre 2003 et 2007, la population d'étudiants étrangers dans les universités canadiennes a cru de 27 %, et de 158 % dans les établissements postsecondaires. Plus récemment, entre 2011 et 2013, le Bureau de coopération interuniversitaire rapporte une hausse de plus de 17 % d'étudiants étrangers inscrits à l'université.

Destination des étudiants étrangers au Canada et pays de provenance

Selon les données de 2013 du Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI), 83 % des plus de 300 000 étudiants étrangers au Canada se trouvent dans trois provinces : au Québec (14 %), en Ontario (43 %) et en Colombie-Britannique (25 %). (Deacon, 2015)

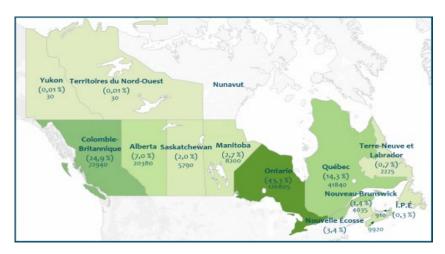


Tableau 1 - Étudiants internationaux, selon la destination, de 2004 à 2013

Pays	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Terre-Neuve-et- Labrador	1 247	1 347	1 517	1 837	2 050	2 036	2 059	2 203	2 422	2 629
Île-du-Prince- Édouard	428	451	519	621	732	855	907	954	1 001	1 122
Nouvelle-Écosse	7 168	7 432	7 460	7 647	7 946	8 529	9 950	11 008	11 852	12 318
Nouveau-Brunswick	4 051	4 238	4 281	4 326	4 463	4 616	4 697	4 811	4 874	5 075
Québec	36 439	36 212	37 387	38 790	39 831	42 690	45 309	47 711	52 158	57 159
Ontario	89 671	90 423	90 157	91 308	94 751	102 714	117 974	134 475	151 829	171 294
Manitoba	6 196	6 511	6 743	6 769	6 802	6 974	7 283	7 352	7 789	8 818
Saskatchewan	4 714	4 869	4 829	4 609	4 718	5 012	5 207	5 277	5 606	6 227
Alberta	16 655	16 844	17 495	18 204	19 409	20 533	21 582	21 641	22 069	23 025
Colombie- Britannique	66 827	69 202	72 827	76 986	80 910	84 870	90 317	98 134	106 970	116 924
Territoires du Nord- Ouest	82	84	76	66	62	55	44	43	73	106

Nunavut	13	13	7	4	2	2	5	4	3	6
Yukon	55	50	43	52	62	55	47	51	55	50
TOTAL	229 274	233 954	239 866	246 793	258 080	274 215	300 242	327 606	360 340	396 202

Source: CIC, 2014.

Les principaux pays de provenance sont surtout la Chine, l'Inde, la Corée, la France et l'Arabie saoudite :



Tableau 2 - Étudiants internationaux, selon les 10 principaux pays de citoyenneté, de 2004 à 2013

Pays	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
République populaire de Chine	45 758	48 078	49 581	50 936	55 026	61 051	68 367	79 979	94 142	110 965
Inde	8 326	9 238	10 159	10 621	11 391	14 613	24 053	33 297	41 584	46 489
Corée du Sud	38 802	39 935	42 696	44 916	44 635	40 804	38 012	34 485	31 047	28 157
France	10 328	10 639	11 646	12 842	13 616	14 692	15 991	17 761	20 006	22 254
Arabie saoudite	1 201	1 527	1 743	2 485	5 157	9 388	14 730	17 984	18 447	17 885
États-Unis	17 173	17 362	17 378	17 132	16 647	16 323	16 128	16 198	16 174	16 244
Brésil	1 921	2 129	2 626	3 216	4 130	4 567	4 849	5 696	8 272	12 269
Japon	14 551	14 396	13 841	12 782	11 415	10 311	9 643	9 801	10 290	10 803
Mexique	5 592	5 871	6 291	6 481	6 458	6 733	7 108	7 606	8 094	8 429
Nigéria	1 761	1 990	2 075	2 380	2 669	3 402	4 343	5 296	6 467	8 162

Source : CIC, 2013.

3.2 Le Québec

Le réseau de l'éducation québécois est formé d'établissements francophones et anglophones organisés selon quatre ordres d'enseignement: le primaire, le secondaire (incluant la formation générale des adultes et la FP), le collégial (incluant la formation préuniversitaire et technique) et l'enseignement universitaire.

Selon les statistiques de l'enseignement supérieur du MEESR (2014d) sur la provenance des étudiants internationaux, la France est le pays d'où proviennent le plus d'étudiants étrangers au Québec : un poids de 49,3 % au collégial et de 38,1 % à l'université pour la session d'automne 2013. Ce phénomène s'explique par la proximité de la langue et de la culture avec le Québec. La Chine est le 2^e pays d'importance avec une proportion de 8,5 % pour le collégial et 8,8 % à l'université. Au collégial, les étudiants français et chinois

sont suivis par ceux du Maroc, de l'Algérie et du Cameroun, alors qu'à l'université, ce sont ceux des Etats-Unis, de l'Inde et de l'Iran qui complètent terminent ce top 5.

Selon les données du MEESR (2014d) sur la destination des étudiants étrangers au Québec en 2013, la grande majorité se dirigeaient vers Montréal : 55 % au collégial et environ 68 % pour l'université. Au collégial, la deuxième région choisie est le Bas-Saint-Laurent et la troisième le Saguenay-Lac-Saint-Jean. À l'université, la deuxième région est Laval et la troisième Sherbrooke. (Pour plus d'information sur la provenance et la destination, voir l'annexe L).

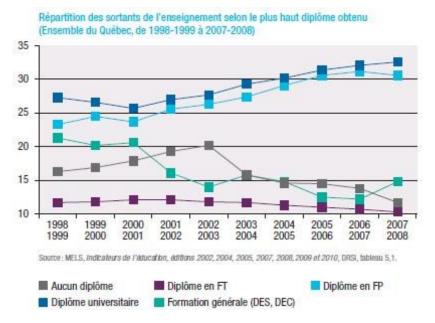
Situation de la FP

Le réseau public, au primaire et secondaire, de même que les CFP publics sont administrés par les CS. Il existe également au Québec un réseau d'établissements privés qui, pour la majorité, offrent des formations reconnues par le MEESR. Ces établissements détiennent un permis qui les autorise à offrir des services éducatifs ou d'enseignement et des programmes d'études officiels.

En FP, les formations sont offertes par des CFP publics relevant des CS et mènent à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou une attestation de spécialisation professionnelle(ASP). Ces diplômes permettent d'exercer des métiers spécialisés et des professions partout où reconnus. Près de 140 programmes mènent à un DEP et 25 programmes conduisent à une ASP. Les programmes menant à un DEP ont une durée variant entre 600 et 1 800 heures de formation, réparties sur une période de un à deux ans, alors que les programmes conduisant à une ASP durent moins d'un an.

L'économie québécoise, afin d'être concurrentielle doit exiger un haut degré de qualification de sa main d'œuvre en termes de savoir, de savoir-faire, et de savoir-être. L'État et les établissements d'enseignement doivent également offrir des possibilités en matière de perfectionnement afin que les travailleurs restent compétitifs. Il est également primordial que l'offre de formation soit en adéquation avec les plans stratégiques et les besoins du marché du travail local si l'on veut obtenir des impacts positifs. Plusieurs facteurs expliquent cette perspective. En effet, certains domaines d'activité font état d'une pénurie de main-d'œuvre suivant le départ massif à la retraite des baby-boomers. De plus, les effets du vieillissement accéléré de la population (surtout en région), de l'exode rural des jeunes et d'un taux de natalité faible contribuent à l'inversement de la pyramide des âges de la population québécoise et nuisent au recrutement des entreprises (Bézy, 2011). Dans le secteur de la FPT, cette situation démographique défavorable affecte certains programmes d'études qui sont pris avec un problème d'attractivité malgré l'augmentation continuelle de l'offre d'emploi liée à cette vocation.

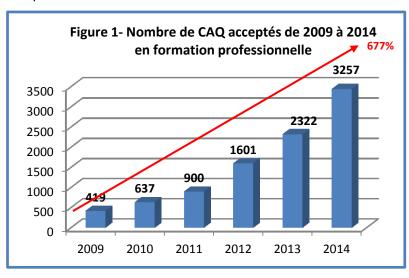
Afin de favoriser un rapprochement entre les établissements de formation et les entreprises, le Québec s'est engagé, depuis 20 ans, dans une refonte complète de son système de FPT en se basant sur « l'approche par compétences » (Québec, 2010). Utiliser de façon optimale l'ensemble du dispositif d'enseignement afin de réussir à contrer le déficit d'inscription nécessitait un meilleur arrimage entre les compétences recherchées par les entreprises et les compétences acquises en éducation. Des investissements majeurs du gouvernement du Québec ont permis, en partie de combler l'écart, mais les défis démographiques du Québec ne facilitent en rien le renouvellement de la main d'œuvre. Selon le rapport Demers sur la FPT au Québec (2010), le Modèle d'adéquation formation-emploi (Annexe D) développé en collaboration avec Emploi-Québec indique que 80 % des programmes en FPT se situent en situation d'équilibre, alors que dans 10 % des cas une augmentation importante des effectifs s'impose. Néanmoins, depuis 1998, l'augmentation de l'effectif scolaire et du nombre de diplômés en FP est en constante augmentation. Le tableau suivant présente l'évolution de 1998 à 2008 des diplômés selon le niveau d'études :



Selon le classement des « carrières d'avenir 2014 » de *Jobboom*, certains métiers à l'issue d'un DEP ont des perspectives très prometteuses, tels qu'en assistance à la personne à domicile, en assistance à la personne en établissement de santé, en mécanique de véhicules lourds routiers, en santé, assistance et soins infirmiers (DEP), et d'autres plus nouvelles comme l'arboriculture-élagage et le calorifugeage (ce dernier affichant un taux de chômage presque nul).

Tout en reconnaissant que des actions valables ont été réalisées jusqu'à maintenant pour attirer davantage d'étudiants étrangers à l'enseignement universitaire, des mesures doivent être prises pour continuer d'attirer des étudiants étrangers en FPT. À ce sujet, une des stratégies d'attraction du MEESR est la création en 2008-2009 de programmes de bourses d'excellence et d'exemptions de droits de scolarité supplémentaires pour les élèves étrangers en FP dans le cadre de l'Initiative gouvernement-réseaux de l'éducation en matière de recrutement d'étudiantes et d'étudiants étrangers.

Contrairement à l'enseignement collégial et universitaire, le MEESR ne possède pas de données sur le nombre d'élèves étrangers en FGJ et en FP. Par contre les données provenant du MIDI sur le nombre de certifications d'acceptation du Québec (CAQ) délivrés pour les élèves étrangers en FGJ et en FP sont intéressantes puisqu'elles démontre une importante augmentation depuis 2009. En FP, la croissance s'élève à 677 % pour la période 2009 à 2014.



Il est toutefois important de nuancer ces données puisque les élèves étrangers ayant obtenu un CAQ n'ont pas nécessairement obtenu un permis d'études auprès de CIC et poursuivi leurs démarches pour venir étudier dans un établissement d'enseignement québécois. Ces données démontrent néanmoins une tendance importante.

En FGJ, les données 2014 n'étaient pas disponibles au moment de la production statistique, les données les plus à jour sont celles pour la période 2009 à 2013 avec une croissance de 49 %. La suite de l'analyse portera donc uniquement sur la FP. En FP, le nombre de CAQ octroyés en 2014 correspond à 13 % du total pour tous les niveaux d'études. Par rapport à 2009 (2 %), il s'agit d'une augmentation de 8 % du poids de la FP.

Tableau 3 - Nombre de CAQ acceptés par année

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Poids 2009	Poids 2014	Pourcentage d'augmentation
Primaire et secondaire	1329	1852	1895	2096	1976	2372	5 %	6 %	78 %
Formation professionnelle	419	637	900	1601	2322	3257	2 %	8 %	677 %
Collégial	2692	2636	3001	3774	4049	5209	11 %	14 %	93 %
Universitaire	17 125	17 801	18 745	21 510	21 339	24 410	69 %	63 %	43 %
Autres ⁴	3259	3082	2981	3244	3141	3247	13 %	8 %	0 %
Total général	24 824	26 008	27 522	32 225	32 827	38 495	100%	100%	55 %

Source: MIDI

La grande majorité des dossiers proviennent des organismes en région montréalaise, suivi de la Beauce-Etchemin et de Québec. Au niveau des organismes publics, la CS ayant obtenu le plus grand nombre de dossiers acceptés est celle de Lester B. Pearson avec un total de 1161 dossiers depuis 2010. Le 2e plus grand nombre de CAQ délivré va à la CS English Montréal avec 1245 dossiers suivis de la CS de Montréal avec 963 dossiers. Au niveau des organismes privés, l'Institut technique d'aviron a obtenu le plus grand nombre de dossiers acceptés avec un total de 1150 suivi du Collège Supérieur de Montréal avec 1147 dossiers acceptés. (voir Annexe E)

Programmes du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR):

Programme de bourses d'excellence pour les élèves étrangers en FP

Le budget annuel de ce programme est de 350 000 \$ et il vise à :

- soutenir l'internationalisation des établissements de formation professionnelle québécois;
- attirer les meilleurs élèves étrangers en formation professionnelle;
- favoriser le maintien d'une offre de formation professionnelle étendue, notamment en région.

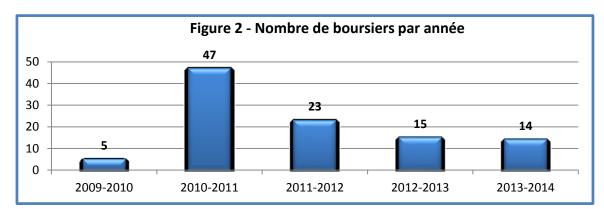
La majorité des bourses s'adressent aux élèves étrangers des marchés porteurs de l'Asie et des Amériques (Chine et Mexique) et des pays de la Francophonie (à l'exception de la France, y compris l'outre-mer français), qui désirent poursuivre des études à temps plein dans un programme de formation professionnelle menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou d'une attestation de spécialisation professionnelle (ASP). Toutefois, 40 % des bourses doivent être réservés à des élèves étrangers provenant d'un pays de l'Afrique. De plus, 75 % des boursières et des boursiers doivent être

⁴ La catégorie « autre » regroupe les études libres et les programmes de formation (ex : écoles de langues, écoles de pilotage, etc.)

inscrits dans un programme présentant des perspectives d'emploi favorables. La moitié des bourses sera réservée aux établissements des régions où une baisse d'effectif est la plus importante.

La bourse est de 12 750 \$ pour les élèves inscrits à un programme de 900 heures et moins. Pour les élèves inscrits à un programme de plus de 900 heures et qui s'échelonne sur plus d'une année, 1 250 \$ seront versés pour chaque tranche de 100 heures supplémentaires, jusqu'à concurrence de 24 000 \$ au total pour un programme de 1 800 heures.

Des modalités permettant de couvrir l'assurance maladie et hospitalisation obligatoire sont également prévues. Les candidatures sont présélectionnées par les CS. Elles sont ensuite transmises à l'organisme gestionnaire du programme de bourses d'excellence, EI, qui procède à la sélection finale des candidats.



Depuis 2008-2009, 104 élèves étrangers ont bénéficié d'une bourse d'excellence :

Sur l'ensemble des CS, 19 d'entre elles ont obtenu des boursiers ce qui représente 26 % de toutes les CS. La CS de la Beauce-Etchemin a été celle qui a accueilli le plus de récipiendaires (35/104) avec 34 % du total des boursiers.

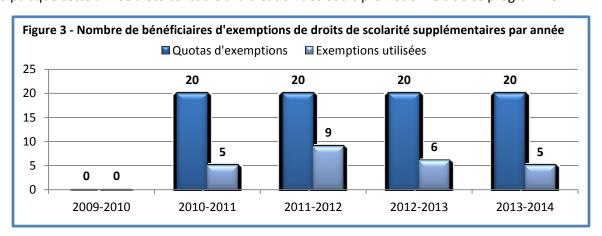
Selon les données du MIDI, le nombre de boursiers (sur un total de 104) ayant obtenu un CSQ depuis la fin de leur programme d'études (tant dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) que dans le cadre du Programme régulier des travailleurs qualifiés) s'élève à 44 (42 %). Le nombre de boursiers ayant entrepris des démarches d'immigration permanente et dont la demande n'a pas encore fait l'objet d'une décision (ou qui sont invités à présenter une nouvelle demande sans frais additionnel à la suite d'une décision de refus dans le cadre du PEQ) est de 16 (15 %) . Le nombre de boursiers n'ayant pas entrepris, jusqu'ici, de démarches d'immigration permanente à la suite de leurs études au Québec se situe à 12 (12 %). Le nombre de boursiers en cours d'études (y compris ceux qui ont amorcé un nouveau programme d'études au Québec) est de 24 (23 %). Le nombre de boursiers n'ayant pas réalisé leur projet d'études à l'international ou ne l'ayant pas complété est de six (6 %). Enfin, deux boursiers restent introuvables dans leur système.

Ces données nous démontrent que plus d'un élève boursier sur deux (57 %) a obtenu un CSQ ou est en attente d'une décision. Il s'agit donc d'une majorité de boursiers ayant la volonté d'immigrer de façon permanente au Québec par rapport à une minorité de 12 % n'ayant pas entrepris de démarche.

Quota d'exemption des droits de scolarité des élèves venant de l'extérieur du Québec en FP

Le MEESR attribue un certain nombre d'exemptions des droits de scolarité pour les étudiants étrangers au réseau des établissements de FP. Le Quota d'exemptions permet à des élèves étrangers de payer les

mêmes droits de scolarité que les étudiants québécois. Plus précisément, les CS bénéficient chaque année de 20 exemptions. Cette mesure a été mise en œuvre en 2009-2010 dans le cadre de l'Initiative gouvernement-réseaux de l'éducation en matière de recrutement d'étudiantes et d'étudiants étrangers et elle était prévue jusqu'en 2012-2013, dans le cadre du Plan d'action en matière de mobilité étudiante. Depuis 2013-2014, ce quota d'exemptions est devenu récurrent. Les exemptions sont attribuées sur une base annuelle. Au cours des quatre dernières années, 25 élèves étrangers ont bénéficié d'une exemption des droits de scolarité supplémentaires. Il est à noter que les exemptions n'ont pas été attribuées en 2009-2010 puisque cette année a été consacré à la création des outils promotionnels de ce programme :



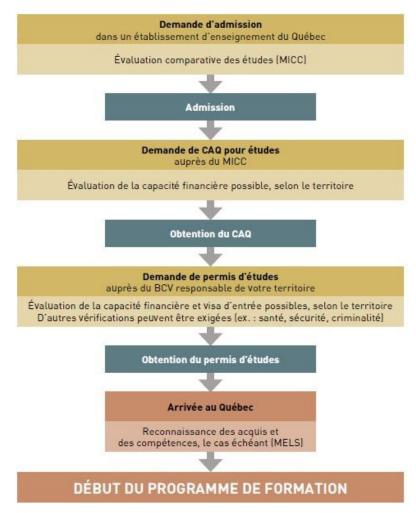
Certaines barrières administratives ont parfois empêché des élèves étrangers de venir étudier au Québec et ainsi bénéficier réellement d'une bourse et/ou d'une exemption. La section 4 du rapport fera état des principales barrières.

4. ÉTAT DES PRINCIPALES BARRIÈRES ADMINISTRATIVES AU RECRUTEMENT D'ÉLÈVES ÉTRANGERS EN FP

4.1 Processus migratoire pour venir étudier au Québec en FP

Source: MIDI. 2012.

Les démarches à réaliser pour effectuer un projet d'études en FP au Québec comporte plusieurs étapes.



Tel que mentionné précédemment, l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers au Canada et au Québec est un phénomène qui n'est plus qu'universitaire et touche désormais la formation technique (FT), la FP, la FGJ et la FGA.

Pour faire face à cette réalité, le gouvernement québécois a du adapter ses structures, particulièrement en ce qui a trait aux processus migratoires pour faire face à la diversité de la clientèle et à l'augmentation du nombre de candidatures. En effet, selon les statistiques du MIDI, plus de 26 000 dossiers ont été finalisés en 2009 alors qu'environ 38 000 l'ont été en 2014. Il s'agit donc d'une augmentation annuelle moyenne de 8 % du nombre de dossiers finalisés pour la période 2009-2014 et d'une augmentation de 46 % du nombre de dossiers finalisés de 2009 à 2014.

Dans cet ordre d'idées, plusieurs mesures ont été prises afin de remédier aux barrières administratives existantes. Cinq principales barrières ont été identifiées. Quatre d'entre-elles ont été réglées alors qu'une autre reste à surmonter. La section qui suit fait état de celles-ci.

4.2 État des barrières administratives

La rétention à long terme d'un plus grand nombre de travailleurs temporaires qualifiés contribue à rehausser la compétitivité des entreprises et institutions de la région et, par conséquent, au développement économique. Afin de soutenir ce mandat stratégique et positionnent avantageusement le Québec dans un contexte de forte concurrence internationale, plusieurs mesures ont été prises afin faciliter le chemin vers l'obtention de la résidence permanente.

4.2.1 Mesures prises

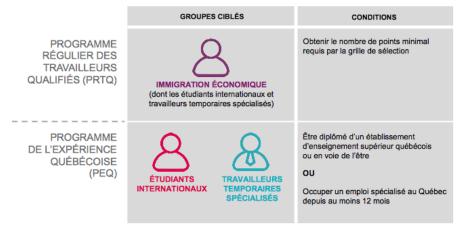
Mise en place du Programme de l'expérience québécoise (PEQ)

Le PEQ a été mis en place afin de pallier aux problématiques relatifs aux délais d'obtention des CSQ, par l'entremise du Programme régulier des travailleurs québécois (PRTQ). Le CSQ représente la première menant vers la résidence permanente.

Le PRTQ cible l'immigration économique dont celle des étudiants internationaux et des travailleurs temporaires spécialisés. Ce programme prévoit une évaluation des candidatures en fonction des caractéristiques socioprofessionnelles des candidats selon des facteurs bien précis dits « facteurs d'employabilité » correspondant à un certain nombre de points à la grille de sélection du MIDI :

- La formation scolaire du candidat (28 points).
- Les connaissances linguistiques du candidat (22 points).
- L'expérience de travail du candidat (8 points).
- L'âge du candidat (16 points).
- Le séjour et la famille du candidat au Québec (8 points).
- La caractéristique de l'époux ou du conjoint de fait qui accompagne le candidat (16 points).
- L'offre d'emploi validée du candidat (10 points).
- Les enfants qui accompagnent le candidat (8 points).
- La capacité d'autonomie financière du candidat (1 point).
- L'adaptabilité du candidat suite à l'entrevue de sélection (6 points). (MIDI, 2015)

En vigueur depuis le 14 février 2010, le PEQ est un programme accéléré de sélection de travailleurs qualifiés. Il touche spécialement les travailleurs temporaires occupant un emploi spécialisé au Québec et les élèves étrangers diplômés (ou futurs diplômés) du Québec. Ainsi, il vise désormais à octroyer un CSQ à tous ceux qui ont travaillé au Québec pendant 12 mois au cours des 24 derniers mois. Le PEQ prévoit des conditions d'admissibilité différentes pour les travailleurs temporaires et les diplômés du Québec.



Les diplômes du Québec admissibles au Programme de l'expérience québécoise (PEQ) sont :

- ·le DEP d'une durée de 1 800 heures;
- ·le DEP suivi d'une ASP sanctionnant un minimum de 1 800 heures de formation et menant à un métier donné.
- Révision du Programme de travail post diplôme et processus d'évaluation des demandes d'avis sur le marché du travail (AMT)

Au Québec, l'accès au marché du travail offert aux ressortissants étrangers récemment diplômés concernait uniquement les dîplomés en provenance d'établissements d'enseignement postsecondaire. Or, les besoins de main-d'œuvre de niveau professionnel sont en augmentation, toutefois les encadrements pour la FP rendaient plus difficile l'entrée de certains travailleurs étrangers temporaires au Québec et l'obtention d'un permis de travail pour certains diplômés de ce niveau d'enseignement. La révision du Programme était donc d'une importance particulière pour ce domaine d'études. Dans le but d'amorcer une transition, un protocole d'entente entre le gouvernement québécois et le gouvernement canadien a été signé le 25 janvier 2012. Plus précisément, le protocole d'entente entre le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), CIC et Ressources humaines et Développement des compétences Canada visait, dans un premier temps, la délivrance d'un permis de travail aux élèves étrangers diplômés d'un programme de FP au Québec. Dans un deuxième temps, le protocole prévoyait la mise en place d'un processus simplifié d'évaluation des demandes d'AMT faites par les employeurs pour l'embauche de travailleurs étrangers temporaires, afin de combler des emplois spécialisés en demande au Québec. À cet égard, le projet d'allègement des procédures a été appuyé par les quinze partenaires ministériels, corporatifs et municipaux consultés.

En FP, le permis de travail ouvert est valide pour trois ans si la durée du programme est de 1 800 heures (équivalant à deux ans) ou plus. Le permis de travail ouvert est valide pour une durée égale à celle de la formation si le programme d'études est d'une durée inférieure à 1 800 heures (équivalant à deux ans), mais égale ou supérieure à 900 heures (équivalant à huit mois). Cela permet d'acquérir une expérience de travail qualifié et facilite le passage de la résidence temporaire à la résidence permanente (catégorie de l'expérience canadienne) puisqu'il donne certains points à la grille de sélection du Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) (CIC, 2015). La signature de ce protocole d'entente a donc permis de faciliter le recrutement d'élèves étrangers en FP en leur allouant les mêmes privilèges que les autres niveaux d'enseignement.

Révision du Programme de travail hors-campus

Dans le sondage de 2014 sur la participation des élèves organisé par le Bureau canadien de l'éducation internationale (BCEI), 35 % des répondants ont dit avoir choisi le Canada comme endroit où étudier à cause de la possibilité d'obtenir de l'expérience professionnelle (BCEI, 2015). L'étudiant qui travaille pendant ses études peut devenir admissible au programme de travail post-diplôme et peut possiblement demander la résidence permanente par la suite. En tenant compte de ce critère et de l'ampleur des statistiques, des changements ont été apportés au permis de travail hors-campus.

Le 1^{er} juin 2014, dans le cadre des modifications réglementaires apportées au Programme des étudiants étrangers (PEE), le Programme de permis de travail hors campus (PPTHC) a été éliminé. Il est à noter que l'ensemble des changements apportés par CIC s'appliquent à la FP. Par conséquent, les élèves qui sont inscrits dans un programme à temps plein dans un établissement d'enseignement désigné n'ont plus

besoin d'attendre six mois et pourront travailler hors campus immédiatement, sans permis de travail et jusqu'à 20 heures par semaine durant leur session d'études incluant les congés scolaires. De plus, les détenteurs de l'ancien PPTHC peuvent continuer à travailler et les établissements participants n'ont plus l'obligation de rapporter la présence et le statut des détenteurs de permis de travail hors campus au moyen du Système de notification électronique (SNE⁵) Si pour l'enseignement collégial et universitaire il s'agissait d'une simplification de ce processus, pour la FP il s'agissait d'une ouverture du fédéral en ce qui a trait au droit de travail pendant les études pour les élèves étrangers. La FP est donc devenue aussi concurrentielle que l'enseignement collégial et universitaire sur cet aspect.

Révision du processus d'évaluation comparative (ÉC) concernant les acquis scolaires obtenus à l'extérieur du Canada

L'Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec est un document qui établit une comparaison générale entre deux systèmes éducatifs officiels. Elle indique à quels repères scolaires (ou principaux diplômes) et à quels domaines de formation peuvent être comparées les études effectuées à l'extérieur du Québec par rapport au système scolaire québécois. L'ÉC n'est ni un diplôme ni une équivalence de diplôme. C'est une opinion d'expert émise à titre indicatif qui a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi ou à la formation des personnes qui ont étudié à l'extérieur du Québec. (MIDI, 2014)

Pour délivrer une « Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec », le MIDI s'appuie sur le cadre commun d'évaluation des diplômes appliqué par tous les membres de l'Alliance canadienne des services d'évaluation des diplômes. Ce cadre s'inspire du modèle de la « Convention sur la reconnaissance des qualifications relatives à l'enseignement supérieur dans la région européenne (UNESCO½/Conseil de l'Europe) » de 1997. Il est guidé par plusieurs « Principes généraux pour un code de bonne pratique en matière d'évaluation des diplômes étrangers » visant l'objectivité, l'équité, la rigueur dans l'application des procédures, et le respect des exigences identiques pour tous. (MIDI, 2015)

Selon le Guide de gestion de la formation générale des adultes et de la FP (MELS, 2008), pour attribuer des équivalences à partir d'un document faisant état d'acquis scolaires obtenus à l'extérieur du Canada, l'organisme scolaire, la candidate ou le candidat doit remplir le formulaire « Demande d'évaluation comparative hors du Québec » et s'adresser au MIDI. Bien que la procédure soit claire, le délai de traitement de ces évaluations par le MIDI était jugé insatisfaisant pour ce qui concerne la FP.

El et les CS ont saisi le MEESR de cette situation afin qu'il trouve une façon de remédier à la situation. En 2010, le MELS a convenu avec le MICC d'une directive permettant aux élèves étrangers de la FP récipiendaires d'une bourse d'excellence ou d'une exemption des droits de scolarité dont les dossiers étaient complets et non problématiques de bénéficier d'une voie prioritaire pour la délivrance des ÉC. Le nombre de dossiers d'élèves étrangers soumis par Él et traités de façon prioritaire par le MIDI a été limité à 100 dossiers par année. En 2011, le nombre de dossiers soumis au MIDI par El a dépassé la limite de 100 dossiers et ne touchait plus uniquement les boursiers d'excellence et les élèves exemptés des droits de scolarité supplémentaires. L'ensemble de ces dossiers transigeant par El était tout de même traité de façon prioritaire par le MIDI. El s'était également proposé d'apporter une aide administrative aux CS afin de

27

⁵ Système de notification électronique (SNE): Ce système permet à CIC, aux établissements d'enseignement participant au PPTHC ainsi qu'aux provinces et territoires de transmettre de l'information à l'égard de l'admissibilité d'un étudiant au PPTHC au sein d'un milieu en ligne sécurisé. Il est maintenant possible d'effectuer, au moyen du SNE, les demandes de vérification de l'admissibilité au PPTHC, les transferts d'admissibilité des élèves au PPTHC et le processus d'élaboration du rapport annuel de conformité. Voir : http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/guides/bulletins/2009/bo171.asp

mieux constituer les dossiers de demande de permis d'études. Malgré cette mesure mise en place afin de réduire les délais, le nombre d'élèves étrangers en FP n'a cessé d'augmenter et le nombre de demandes d'ÉC soumises par El au MIDI est passé de 57 en 2010-2011 à plus de 1000 en 2013-2014..

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2015, de nouvelles normes ont été mises en place par la direction de la Sanction des études du MEESR. D'abord, les CS peuvent admettre les élèves sur la base d'une liste de diplômes pré-approuvés de niveau secondaire. De plus, les élèves ayant complété une scolarité postsecondaire d'un pays issu de ladite liste seront également dispensés de l'ÉC. À noter que cette liste sera mise à jour périodiquement en fonction des documents fournis à la sanction.

4.2.2 Barrière existante

Haut taux de refus des permis d'études

Lorsqu'un ressortissant étranger, souhaitant séjourner au Québec pour y étudier, obtient sa lettre d'admission dans un établissement d'enseignement du Québec, celui-ci doit (tel que mentionné précédemment) obligatoirement obtenir un certificat d'acceptation du Québec (CAQ) pour études, délivré par le MIDI, et un permis d'études, délivré par CIC. Or, bien que les élèves étrangers obtiennent leur CAQ, le MEESR a relevé un taux de refus élevé concernant la délivrance des permis d'études par CIC pour ceux venant étudier en FP.

Bien que l'ampleur du phénomène soit inconnue, plusieurs statistiques relatives à la FP font état de la situation, plus précisément quant aux boursiers d'excellence et exemptés des droits de scolarité supplémentaires des Programmes du MEESR. En effet, depuis le début des Programmes en 2008-2009, 36 boursiers d'excellence (voir figure 4) et 13 récipiendaires d'exemptions de droits de scolarité supplémentaires (voir figure 5) n'ont pas obtenu de permis d'étude suite à l'évaluation de leur dossier d'immigration par CIC. Le nombre de boursiers refusés correspond à 26,6% des 140 boursiers. Le nombre d'exemptés refusés correspond à 34,4% des 38 exemptés.

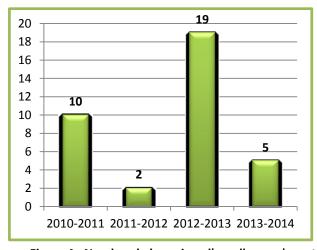


Figure 4 - Nombre de boursiers d'excellence n'ayant pas obtenu de permis d'études

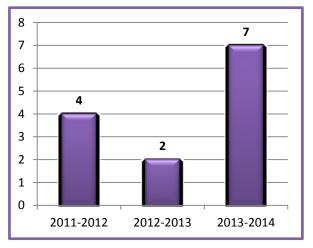
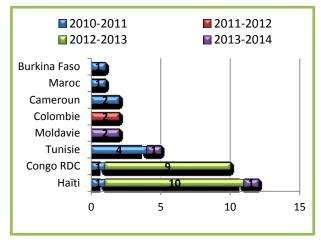


Figure 5 - Nombre de récipiendaires d'exemptions de droits de scolarité supplémentaires n'ayant pas obtenu de permis d'études

La majorité des refus de délivrance de permis d'étude par CIC, pour les deux programmes confondus, touchait les ressortissants congolais (RDC) et haïtiens. Au court des quatre dernières années, la majorité

des récipiendaires n'ayant pas obtenu de permis d'études provenait d'Afrique. Il s'agit d'une proportion de 54,4% de boursiers d'excellence (voir figure 6) et de77,7% d'exemptés (voir figure 7).



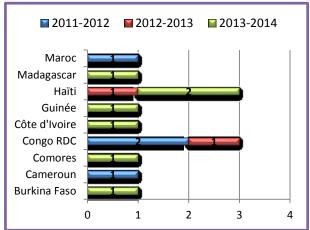


Figure 6 - Nombre annuel et pays de provenance des récipiendaires d'une bourse n'ayant pas obtenu de permis d'études

Figure 7 - Nombre annuel et pays de provenance des récipiendaires d'une exemption n'ayant pas obtenu de permis d'études

Selon les données administratives de CIC pour l'année 2008 concernant toutes les demandes de permis d'études traitées à l'étranger, la fraude et les dossiers refusés sont surtout concentrés dans la Région de l'Afrique et du Moyen-Orient 35,5% des refus) (CIC, 2011). Nous pouvons donc dire que les statistiques du MEESR et de CIC identifient l'Afrique comme étant une région plus propice aux refus.

Processus décisionnel de CIC et causes des refus

Selon les rapports de 2008 de CIC produits par la Section de l'analyse stratégique du Centre de traitement des cas de Vegreville, plusieurs raisons expliquent le taux de refus élevé dans les dossiers des étudiants étrangers en général, dont un taux d'erreur élevé dans les dossiers étant la principale cause des refus. Les principales erreurs signalées sont :

Taux d'erreur élevé

- •Frais de scolarité non payés
- Lettres d'acceptation frauduleuses
- Défaut de produire des relevés de notes
- $\bullet \text{Questions concernant le domaine } \text{d'études choisi compte tenu de l'expérience antérieure } \\$
- Fausses déclarations possibles dans les relevés de notes

Tableau 4 : Rapports sur la qualité de la prise de décisions – permis d'études : taux d'erreur (2005-2006 à 2008-2009)

Province	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Taux d'erreur	2 %	2 %	1,7 %	3,5 %
global	(393/22 050)	(389/19 780)	(288/17 176)	(600/17 214)

Province	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Taux d'erreur	53 %	43 %	44 %	56 %
dans les dossiers	(232/441)	(187/430)	(198/452)	(254/453)

Source: CIC, 2011

Le tableau 4 présente des statistiques sur le processus de prise de décisions. Il est à noter que le taux d'erreur global (correspond au nombre d'erreurs par rapport au nombre total d'erreurs qui pourraient être commises) et le taux d'erreur dans les dossiers (pourcentage de dossiers comptant une erreur ou plus) sont en augmentation en 2008-2009 et jugés assez élevés par CIC. Les erreurs identifiées sont principalement de nature administrative :

- ressources financières insuffisantes ou non disponibles ;
- non-respect des conditions imposées ;
- date d'expiration incorrecte;
- niveau et au domaine d'études ;
- nom de l'établissement d'enseignement (certaines écoles sont jugées illégitimes car elles représentent de réels « moulins à visas). (CIC, 2011)

De plus, l'analyse des motifs de décisions des agents d'immigration expose un problème de « double-intention ». Par définition, la double-intention signifie :

Une personne qui présente une demande de permis d'études ou de travail et qui indique qu'elle n'a pas l'intention de quitter le Canada a démontré une seule intention, devenir résident permanent. Cette demande serait refusée [...] parce qu'elle a démontré qu'elle ne respecte pas les conditions de la résidence temporaire si elle n'est pas admissible à la résidence permanente. (CIC, 2015d)

CIC laisse beaucoup de place au jugement de l'agent des visas qui doit principalement évaluer le demandeur selon le principe de la « bonne foi » (intention de quitter le pays après ses études). Selon les lignes directrices opérationnelles (OP 23) de CIC, les agents doivent déterminer avec soin s'ils possèdent suffisamment d'information pour rejeter une demande avant de transmettre le dossier à l'ASFC pour une investigation approfondie. En cas de refus, les motifs pourraient être les suivants :

Le demandeur n'a pas fourni de preuve convaincante qu'il possède les ressources financières suffisantes pour subvenir à ses besoins pendant ses études au Canada, et pour retourner dans son pays de résidence; (motif pouvant être utilisé surtout pour les élèves ayant bénéficié d'une bourse d'excellence et n'ayant pas pu prouver la disponibilité du montant de 3 000 \$ exigé pour les études en FP par exemple). Interdiction de territoire pour motifs sanitaires. Le demandeur n'a pas convaincu l'agent des visas qu'il avait réellement l'intention d'étudier au Canada. Le demandeur n'a pas convaincu l'agent des visas qu'il quittera le Canada à la fin de la durée du séjour autorisée. Le demandeur n'a pas fourni tous les documents requis.

À la lumière de ces informations, il semble que le programme d'études et le pays d'origine du candidat ne soient pas vraiment en lien avec le refus des demandes de visas pour études. Le candidat doit plutôt convaincre l'agent des visas que son intention principale est de venir étudier au Canada et qu'il est possible qu'il demeure au Canada après ses études mais les études demeurent la raison principale.

Selon l'information tirée des trois rapports quadrimestriels de CIC (2008b) sur la lutte contre la fraude, certains bureaux de visas prennent davantage de décisions dans les dossiers selon le principe de la bonne foi tel qu'évoqué plus haut. Les instructions fournies aux bureaux locaux semblent appuyer cette pratique.

Selon les lignes directrices opérationnelles (OP 23), les agents de CIC doivent déterminer avec soin s'ils possèdent suffisamment d'information pour rejeter une demande avant de transmettre le dossier à l'ASFC pour une investigation approfondie. Cette façon de faire limite la capacité de CIC de surveiller et de détecter systématiquement les cas de fraude et provoquent un taux de refus potentiellement plus élevé. En effet, le phénomène nouveau et grandissant de recrutement d'élèves internationaux en FP et la méconnaissance des agents de visas des Programmes du MEESR pour favoriser ce recrutement font partie des facteurs pouvant expliquer une décision négative (mauvaise foi).

À ce sujet, les propos d'un agent d'immigration d'une Ambassade du Canada rapportés par Él lors d'un entretien téléphonique sont éclairants. Plusieurs points marquants ressortent de cet entretien⁶:

L'ignorance de l'agent sur l'existence des Programme de bourses et d'exemptions du MEESR et l'impression qu'il s'agissait d'une porte d'entrée au Canada où se précipitaient les opportunistes, chèque en main. La méfiance envers l'authenticité des documents scolaires fournis par l'étudiant. Le doute sur la pertinence d'un candidat en tant que boursier « d'excellence », étant donné qu'il avait occupé de petits boulots après la fin de ses études (six années).Le doute sur le généreux montant accordé à un boursier en FP (jusqu'à 24 000 \$, incluant l'exemption des droits de scolarité et l'accès au Régime d'assurances maladies du Québec (RAMQ)) par comparaison à celui offert à un boursier universitaire de 2^e ou 3^e cycle. La volonté de connaître le cheminement des récipiendaires et le type de suivi fait pendant leurs études.

5. ANALYSE COMPARÉE DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES CHARGÉS AUX ÉLÈVES ÉTRANGERS POURSUIVANT UN PROGRAMME DE FP EN ONTARIO, EN ALBERTA ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

Cette partie du rapport vise à analyser les pratiques de trois provinces canadiennes à l'égard des droits de scolarité en FP afin que le Québec puisse assurer sa compétitivité à l'échelle canadienne. Les droits de scolarité représentent un enjeu majeur d'attraction des élèves étrangers et canadiens non-résidents du Québec. Pour se faire, une analyse comparée a été effectuée dans ce domaine en analysant ce qui est fait en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Afin d'obtenir de plus amples informations, des personnes-ressources dans les ministères de l'éducation de ces provinces. La section qui suit fait état des principaux constats et réponses obtenus.

5.1 Fonctionnement des droits de scolarité au Québec en FPT

L'élève étranger qui souhaite fréquenter un établissement public ou privé en FP devra payer les droits de scolarité prévus selon le programme d'études choisi et respecter les conditions d'admission propres à chaque établissement d'enseignement.

Selon l'annexe B des « Règles budgétaires pour l'année scolaire 2014-2015 » (RB), le calcul des droits de scolarité en FP pour les élèves de l'extérieur du Québec varie selon le programme (RB, annexe E, p. 89). Les droits de scolarité demandés à tout citoyen canadien ou résident permanent qui demeure au Québec, mais qui n'est pas résident du Québec conformément aux dispositions du Règlement sont de 1941 \$ par ETP (900 heures) pour une personne qui fréquente un CFP (RB, p. 84). L'allocation de base pour les cours de FP offerts en mode présentiel est calculée selon : le montant par élève et par programme pour le personnel enseignant, le personnel de soutien, les ressources matérielles ainsi que le service de reconnaissance des acquis et des compétences (évaluation). Au total, 16 catégories d'aspects financiers sont prises en compte dans le calcul des droits de scolarité en FP. Les explications et les formules entourant ces aspects sont présentés en détail en annexe F.

-

⁶ Courriel d'Éducation internationale du 23 février 2015

Au collégial, par comparaison, le calcul des droits de scolarité est plus simple et se subdivise en trois grands domaines de formation (voir le tableau 2 ci-dessous). Selon la Direction de l'expertise et du développement des infrastructures du MEESR, ceci s'expliquerait principalement par le fait que les programmes de DEC soient plus théoriques et nécessitent moins de dépenses de fonctionnement et de dépenses d'investissements que les programmes de DEP/ASP offerts par les CS (MEESR, 2014). Au cégep, d'une part, le Ministère octroie un financement pour chaque étudiant étranger équivalent à celui attribué pour les étudiants québécois. D'autre part, les cégeps conservent 10 % des droits de scolarité exigés des étudiants étrangers, le reste étant récupéré par le Ministère (Demers, 2014). Les étudiants étrangers doivent payer les droits de scolarité fixés par le Ministère alors que les étudiants québécois inscrits à temps plein au cégep (public) sont exemptés de ceux-ci. La programmation budgétaire du MEESR pour 2014-2015 rapporte à plus de 3 M\$ les allocations de financement relatives aux droits de scolarité des étudiants non-résidents du Québec (MEESR, 2014c, annexe C010). Selon l'annexe C010 du Régime budgétaire et financier des cégeps du MEESR, en 2014-2015, ces frais s'élevaient à:

Tableau 5 - Frais de scolarité exigés des étudiants étrangers en FP au Cégep

- · · · · ·	- to 1 1 to 1
Domaine de formation	Droits de scolarités
Techniques humaines et de techniques administratives	5 381 \$ par session (10 762 \$/an)
Techniques physiques et les techniques des arts et des lettres	6 966 \$ par session (13 932 \$/an)
Techniques biologiques	8 341 \$ par session (16 682 \$/an)

5.2 Tableau 6 - Comparaison des droits de scolarité supplémentaires chargés aux élèves étrangers poursuivant un programme de FP en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique

Résumé des réponses⁷ obtenues des provinces :

Type de questions	Réponses des provinces				
Étudiants internationaux	Ontario	Alberta	Colombie- Britannique		
Qui fixe les droits de scolarité au sein de la province (ministère de l'Éducation, établissements d'enseignement, etc.)?	 La règlementation relative au « calcul des droits exigibles à l'égard des élèves pour l'exercice 2014-2015 des conseils scolaires » (Calculation of Fees for Pupils regulation) définit les droits de scolarité des étudiants étrangers inscrits en FP dans une CS subventionnée par le gouvernement. (Ontario,2015 5b) Les droits de scolarité varient selon la CS et sont calculées annuellement en fonction des changements aux règles financières. Les droits varient selon le type de programme (programme scolaire de jour ou programme d'éducation continue) et le statut (temps plein ou temps partiel) (voir annexe G). Pour les programmes scolaires de jour, la CS charge le minimum (droits de base + frais de pension) et peut charger des coûts supplémentaires à sa discrétion. En formation continue, le frais minimaux varient en fonction des dépenses par étudiant d'une CS. Cependant, chaque CS a le pouvoir d'exiger davantage. 	• Selon la loi sur l'éducation (school act) et le projet de réforme de la loi sur l'éducation (sept. 2015), une CS a le pouvoir de définir ses propres droits de scolarité.	• Selon la loi sur l'éducation (school act) (Colombie-Britannique, 2015), une CS a le pouvoir de définir ses propres droits de scolarité en conformité avec la politique ministérielle (Ministry's Eligibility of Students for Operating Grant Funding) (Colombie-Britannique, 2013)		

⁷ Traduction libre.

Existe t-il des dispositifs pour promouvoir le recrutement (bourses d'excellence, exemption de droits de scolarité, autres avantages, etc.)?	Selon la sous-section 49(7) de loi sur l'éducation (Ontario, 2015), des exemptions peuvent s'appliquer selon le statut de l'enfant ou du parent/tuteur (voir annexe H).	Support financier non-accessible aux élèves en FGJ. Autres avantages (support non-financier) : Programmes d'orientation, cours de langue seconde en anglais ou en français (également accessible à toute la population estudiantine en général), activités d'insertion, clubs, etc.	• Les districts scolaires et les écoles indépendantes peuvent avoir leurs propres initiatives de recrutement. • Le Ministère n'a aucune statistique à ce sujet.
Depuis 2009, combien d'étudiants ont bénéficié de ce(s) dispositif(s)?	Aucune statistique	Aucune statistique	Aucune statistique
Canadiens non- résidents de la province			
Les canadiens des autres provinces bénéficient-ils d'un traitement spécial en matière de droits de scolarité? Si oui, qui fixe les droits de scolarité pour les étudiants canadiens non-résidents de votre province?		scolarité exigés par les CS. montant ne doit pas dépasser l coûts pour une CS d'un étudia suivant une formation dans unécole affiliée. Selon le projet de réforme de loi sur l'éducation (sept. 2015), est prévu que tout élève ait acc à l'éducation en Alberta sa avoir à payer de droits scolarité si ceux-ci so considérés en tant que résider de l'Alberta et que leurs parer sont résidents de l'Alberta ou Canada. Les résidents sont ce qui ont un statut légal le permettant demeurer ou prolonger leur séjour au Cana (incluant les résider temporaires autres que tourist et visiteurs).	as ta de Le es nt ne la il ès ns de nt tts du ux ur de da ats es
Existe t-il une procédure d'exemption pours les étudiants canadiens non-résidents de votre		 Les CS n'ont pas l'obligation de charger des droits de scolari aux Canadiens non-résidents l'Alberta ou aux étudiar étrangers. Il est prévu par la que les CS aient le pouve 	té de dts loi

province?	d'exemption.	
Si un programme d'exemption existe, comment fonctionne-t-il?	• Les mêmes conditions existent dans le projet de réforme de la loi sur l'éducation (Sept. 2015), sauf que, tel que mentionné précédemment, les autres Canadiens jugés résidents de l'Alberta ne peuvent être contraints de payer des droits de scolarité.	
En 2014, combien d'étudiants canadiens ont bénéficié de ces exemptions?	• Aucune statistique n'existe sur l'utilisation par les CS de ce pouvoir d'exemption.	

6. EXAMEN DE L'IMPACT DES MESURES MISES EN PLACE PAR LE MELS POUR RECRUTER DES ÉLÈVES ÉTRANGERS EN FP

6.1 Résultats et analyse

Taux de réponse des CS

Un total de 20 CS ont participé à l'examen réalisé dans le cadre de ce mandat. Trois établissements (3/22) n'ont pas été en mesure de participer à cet examen soit: la CS de la Baie James, la CS de la Seigneurie-des-Mille-Îles et la CS de l'Or-et-des-bois.

Le tableau suivant fait état de ces établissements :

Tableau 7 - CS selon le statut

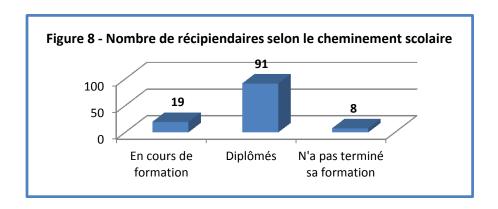
Ayant répondu	N'ayant pas répondu	
CS René Lévesque	CS de la Seigneurie-des-	
	Mille-Îles	
CS de Montréal	CS de l'Or-et-des-bois	
CS du Pays-des-Bleuets	CS de la Baie-James	
CS des Premières-		
Seigneuries		
CS des Appalaches		
CS des Monts et Marées		
CS de la Côte-du-Sud		
CS des Navigateurs		
CS des Découvreurs		
CS du Lac-Saint-Jean		
CS de la Capitale		
CS de l'Énergie		
CS de Portneuf		
CS des Rives du		
Saguenay		
CS des Phares		
CS de la Beauce-		
Etchemin		

Information générale

Cette première section servait d'abord à assurer le suivi de l'information transmise par Él sur les personnesressources en CS et sur le nombre de boursiers d'excellence et d'exemptés des droits de scolarités supplémentaires issus de la reddition de compte annuelle. Il s'agit d'une collecte d'information utile en prévision du renouvellement des Programmes d'El en 2016-2017.

6.1.1 Cheminement scolaire des récipiendaires

La grande majorité des récipiendaires a terminé (77 %) ou est en voie de terminer (16 %) sa formation et seulement huit (7 %) étudiants étrangers n'ont pas terminé leur formation :



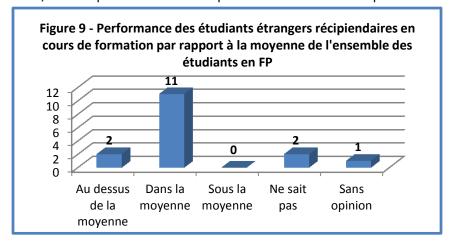
Causes des échecs

Les principales raisons évoquées pour expliquer la non-complétion des formations sont : un trouble psychologique, un trouble d'apprentissage, l'inadaptation en général, des habiletés manuelles inadéquates, un taux d'absentéisme élevé menant à l'expulsion du programme de formation, un niveau du français insuffisant, et des capacités financières jugées inadéquates par le MIDI dans une demande de renouvellement de permis d'études suite à une période de maternité.

Les conséquences de ces abandons, expulsions ou réorientations peuvent être ressenties davantage dans certains CS que d'autres. À ce sujet, une CS rapporte que deux de ses récipiendaires sont retournés dans leur pays sans rembourser les sommes dues⁸. Il s'agit donc d'une perte d'énergie, de temps et d'argent considérable si l'on considère le traitement administratif des dossiers, l'accueil et intégration, l'enseignement et les coûts de formation.

Performance de ceux en cours de formation

Les 19 boursiers d'excellence en cours de formation proviennent de 16 CS. Parmi celles-ci, plus des deuxtiers (69 %) des élèves étrangers récipiendaires en cours de formation ont un niveau de performance se situant dans la moyenne par rapport à l'ensemble des étudiants en FP. Seulement deux (13 %) étudiants ont un niveau de performance jugé être au dessus de la moyenne. Aucun cas sous la moyenne n'a été rapporté. Pour le reste, deux répondants ont dit ne pas savoir et un est sans opinion.



Bien que la majorité des récipiendaires aient performé dans la moyenne, plusieurs commentaires ont été faits dans le but de décrire certaines difficultés vécues par les élèves étrangers. Après catégorisation, celles-

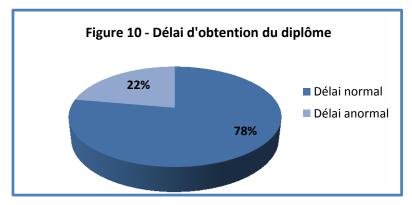
⁸ Au moment de la fin du stage, l'information quant au type de sommes dues (droits de scolarité ou bourses) n'avait toujours pas été reçue.

ci seraient reliées à : l'adaptation culturelle et au milieu scolaire au début de la formation, à la méconnaissance du langage technique et de la culture industrielle locale (par exemple : la signification du terme « engrenage » pour un Haïtien créole), à un niveau de français insuffisant, et à des échecs dans des modules de formation (cependant, il est à noter que les examens de reprise ont été réussis sans problème).

Afin d'aider les étudiants étrangers à surmonter quelconque difficulté, plusieurs CS travaillent conjointement avec des centres de services d'appui aux nouveaux immigrants pour offrir un encadrement à ces personnes lors de leur arrivée au Québec.

Délai d'obtention du diplôme

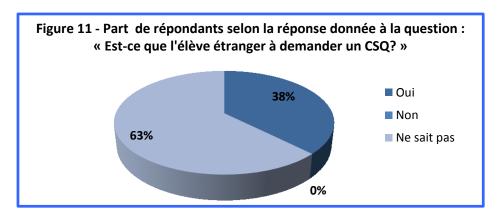
La grande majorité de ceux ayant répondu à la question ont mentionné que les étudiants étrangers récipiendaires d'une bourse ou d'une exemption finissaient dans des délais normaux (78 %). La durée des délais varierait entre 1 et 2 mois et la seule raison invoquée est la difficulté à trouver un stage s'arrimant avec les exigences en matière d'immigration.



Demande de CSQ par l'étudiant étranger

Bien que non systématique, il arrive parfois que les CS effectuent un suivi du cheminement migratoire de leurs élèves étrangers. Étant donné la relation de proximité qu'ont certains recruteurs et professeurs avec leurs étudiants puisqu'ils les côtoient personnellement, plusieurs s'intéressent aux vies personnelles et au cheminement de leurs étudiants. En conséquence, il est probable qu'ils sachent si ceux-ci ont demandé un CSQ et s'ils l'ont obtenu, s'ils travaillent dans leur domaine de formation et si ce travail est dans la région d'accueil ou ailleurs, ou si finalement ils sont retournés dans leur pays.

Pour cette raison, la question : « est-ce que l'élève étranger a demander un CSQ? » leur a été posée. Il en résulte que 63% des répondants ont mentionné ne pas savoir,38 % ont répondu « oui », et aucun n'a répondu « non ».



Pour ceux qui ont répondu « oui », la sous-question « savez-vous si l'étudiant l'a obtenu? » leur était demandé. Deux ont répondu « oui », deux ont répondu « non » et deux ont dit « ne sait pas ». Parmi ceux ayant répondu « oui » à cette sous-question, un seul faisant un suivi systématique et avait des statistiques claires à nous fournir. En effet, la CS nous a spécifié que 35 des 36 récipiendaires reçus depuis le début des Programmes en 2008-2009 sont restés en Chaudière-Appalaches et ont obtenu leur résidence permanente. De plus, 100% des boursiers et exemptés diplômés ont obtenu un permis de travail post-diplôme et ont occupé un emploi par la suite.

Les autres CS obtiennent l'information de bouche-à-oreille de la part de l'étudiant même ou d'une connaissance ou bien tentent volontairement de faire un suivi, mais n'y arrivent pas toujours puisqu'il arrive que l'étudiant ait changé de numéro de téléphone ou de courriel, ne travaille plus pour le même employeur, soit retourné dans son pays sans moyen de communication, etc. Quant aux réponses obtenues, il n'est pas possible d'établir de tendance compte tenu de la diversité de celles-ci : travaille dans son domaine, travaille dans le même domaine général, mais pas directement en lien avec sa formation, travaille dans un autre domaine complètement, a travaillé dans son domaine, mais n'y travaille plus pour une raison inconnue, a travaillé dans son domaine, mais n'a pas été renouvelé par l'employeur, a passé une entrevue, a obtenu un diplôme, mais est retourné dans son pays, etc.

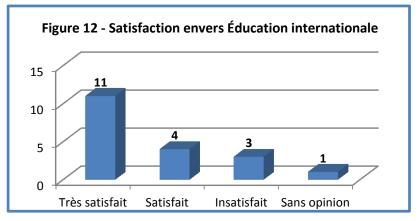
6.1.2 Satisfaction envers les normes des Programmes de bourses d'excellence et d'exemptions de droits de scolarité supplémentaires

Selon la Convention de subvention signée entre le MELS, Él et la Fédération des CS du Québec, plusieurs normes ont été établies en vue d'une saine gestion des Programmes de bourses d'excellence et d'exemptions de droits de scolarité supplémentaires. Ces normes sont : 1) les objectifs, 2) la répartition des rôles et responsabilités pour la gestion du programme, 3) le budget du programme, 4) la clientèle visée, 5) le montant des bourses, 6) les conditions d'admissibilité, 7) les modalités, et 8) la reddition de comptes.

Cette section de l'examen des Programmes prend en compte ces normes et vise à faire l'évaluation de certaines d'entre elles. Pour se faire, les éléments d'entretien visaient, premièrement, à faire état du niveau de satisfaction concernant la façon dont ces programmes sont gérés par Él, deuxièmement, à juger s'il est nécessaire de modifier les listes de pays à prioriser pour le recrutement, la liste des régions administratives en baisse d'effectif et la liste des programmes prioritaires en vue de l'adéquation formation-emploi, puis finalement, à savoir s'il y aurait d'autres modifications à apporter aux Programmes.

Niveau de satisfaction envers l'organisme gestionnaire des programmes

Les CS étaient invitées à répondre de façon générale à la question et à faire part de leurs commentaires. Sur les 19 répondants, 17 sont membres d'Él. Seule la CS du Fleuve-et-des-Lacs et la CSDM ne sont pas membres mais ont déjà utilisé les services d'Él par le passé et pouvaient donc répondre à la question. Au final, onze répondants (61 %) se sont dits « très satisfaits », quatre « satisfaits » (22 %), trois « insatisfaits » (17 %) et un « sans opinion ».



De manière générale, les personnes très satisfaites et satisfaites ont mentionné qu'Él leur avait offert un excellent service. Par exemple, un répondant a mentionné apprécier « les suivis, les rappels et les checklists » faits par Él et un autre a dit que c'était grâce à Él s'il faisait du recrutement international et que la coopérative l'avait « très bien guidé » dans ce processus. Enfin, plusieurs adjectifs ont été utilisés pour qualifier la qualité du service rendu tels que « impeccable », « disponible », « rapide » et « efficace ». Il est à noter que plusieurs CS ont spécifié que la gestion administrative des dossiers était une lourde tâche à laquelle il faut consacrer un temps considérable et se réjouissent donc de l'offre de services d'El. Il a été soulevé par une CS que le traitement des Évaluations comparatives pour les études effectuées hors du Québec était un point considérable pour lequel elle faisait appel aux services d'Él. De plus, un des répondants, non-membre d'Él, prévoit se réabonner prochainement aux services d'El pour cette même raison. Cela tient principalement au fait que les risques financiers sont assumés par la Coopérative et permet d'éviter de dégager de la main-d'œuvre aux activités de recrutement. Él prend en compte l'offre de formation de ses membres et organise son recrutement de diverses manières (ententes internationales, missions de recrutement, agences de recrutement, campagne promotionnelle web, etc.) et effectue tous les suivis réglementaires avec les élèves afin de faciliter la venue de ceux-ci. Bref, la majorité des commentaires sous-entendait que les CS s'appuyaient sur Él pour obtenir de l'aide au recrutement. Seule une CS a mentionné évoluer conjointement sur une base réciproque avec Él.

Au niveau des insatisfactions, plusieurs commentaires ont été faits de personnes se disant « insatisfaites » et d'autres provenant des personnes « satisfaites » mais qui voulaient tout de même émettre des recommandations. Le premier à rapporter une insatisfaction stipule que son opinion se base sur celles de plusieurs CFP locaux et sur les résultats d'un sondage sur la satisfaction envers Él auprès des CS locales :

Dans un contexte de réduction des dépenses et de la bureaucratie, nous pensons que les formations payantes d'Él (en lien avec l'Annexe 5 du guide de la sanction des études) suivies d'activités promotionnelles sont exagérées. De plus, les envois promotionnels sont également jugés trop nombreux.

La CS nuance toutefois ce dernier propos concernant les envois promotionnels en disant qu'il soit possible que cela soit imputable à certains employés d'Él plus que d'autres. Certes, selon le répondant, ce type d'activités ne répond pas à leur besoin.

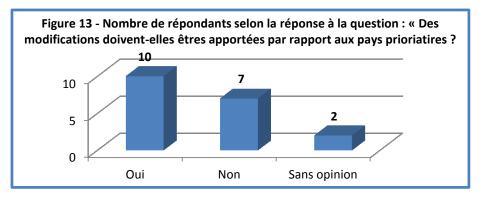
La deuxième insatisfaction est mise au jour par deux CS et fait état de la qualité insuffisante de certaines candidatures d'élèves étrangers référés par Él. Un des commentaires noté est que le bassin actuel de candidats offerts aux CS garantit peu la réussite scolaire de ces étudiants et leur insertion sur le marché du travail. De plus, il est rapporté que des étudiants arrivent ici et profitent de la bourse pour leur survie personnelle et que d'autres ne sont pas sérieux dans leur désir d'étudier.

Cibles du MEESR

Pays prioritaires

L'annexe 1 de la Convention de subvention du MEESR précise que la majorité des bourses d'excellence s'adressent aux élèves étrangers des marchés porteurs de l'Asie et des Amériques (Chine et Mexique) et des pays de la Francophonie (à l'exception de la France, y compris l'outre-mer français), qui désirent poursuivre des études à temps plein au dans un programme de FP menant à l'obtention d'un DEP ou d'une ASP. Toutefois, selon un engagement pris dans le cadre du Plan d'action sur l'Afrique du MRIF qui n'a finalement pas vu le jour, 40 % des bourses doivent être réservés à des élèves étrangers provenant d'un pays d'Afrique. En d'autres mots, la priorité est accordée à certains pays mais tous les élèves étrangers ont accès aux Programmes sauf ceux provenant de la France.

Afin d'obtenir davantage d'information, la DAAIC a voulu s'entretenir avec les CS participantes pour permettre d'évaluer si des modifications devaient être apportées à cette liste des pays prioritaires. Voici les résultats :



En termes de proportions,53 % (10) ont répondu « oui »,37 % (7) « non » et11 % (2) sont « sans opinion ». Par la suite, des suggestions étaient demandées aux répondants. Les réponses obtenues sont les suivantes :



Ce dernier graphique présente le nombre de fois que chacun de ces pays ou régions a été mentionné par un répondant. Les pays francophones (5) avec la France et ses départements d'outre-mer (DROM) (5) composent à elles seules 67 % des réponses (10/15). Il s'agira donc de la principale recommandation d'ajout à la liste des pays prioritaires. Les autres propositions sont l'Algérie (3), l'Espagne (1), le Costa-Rica (1) et les pays émergents intéressés par les programmes des CS en FP (1).

Selon les commentaires récoltés, le critère par excellence pour le choix des candidatures est la langue française. Ainsi, la France et ses DROM (la Guadeloupe, la Réunion, Mayotte, la Guyane et la Martinique) sont des régions pertinentes à considérer selon la majorité des CS, notamment l'Île-de-la-Réunion et la Martinique quant à leurs niveaux de vie. Par exemple, la Réunion est située à 700 km à l'est de Madagascar et possède un potentiel intéressant puisqu'elle a un PIB par habitant d'environ 19 000 \$ (Insee, 2009). Bien qu'il soit inférieur à celui de la France se situant à près de 45 000 \$ en 2014, le PIB par habitant de La Réunion est similaire à celui de Guinée équatoriale. La plupart des pays africains sur la liste des pays membres de l'OIF ont un PIB inférieur à celle-ci (CIA, 2012). Il s'agit d'une information pertinente puisque les capacités financières de l'élève sont prises en compte dans les critères de sélection pour la délivrance d'un permis d'études par CIC.⁹

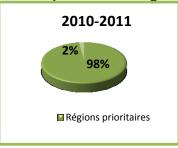
Régions administratives prioritaires du Québec

⁹ Voir l'annexe K pour un portrait complémentaire des autres pays ayant un lien avec la francophonie ou étant un marché porteur pour le Québec.

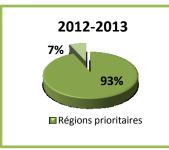
La 4º norme présentée à l'annexe 1 de la Convention précise que la moitié des bourses sera réservée aux établissements des régions où une baisse d'effectif est la plus importante. Selon les statistiques de la DAAIC, la grande majorité des récipiendaires étaient accueillis par une région où une baisse d'effectif est observée. Il est à noter que depuis 2011-2012, la région de la Capitale-nationale ne fait plus partie des régions où une baisse d'effectif est observée. Cette situation explique l'augmentation du pourcentage des boursiers poursuivant une formation dans une région non prioritaire (voir graphique ci-dessous). En 2013-2014, du 33 % en régions non-prioritaires, 26 % sont attribuables uniquement à la région de la Capitale-nationale. Parmi les régions prioritaires en baisse d'effectif depuis 2012, il est à noter que le Nord-du-Québec et l'Abitibi-Témiscaminque n'ont respectivement reçu qu'un seul boursier. Les régions de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, la région de la Côte Nord et celle de l'Estrie n'ont reçu aucun boursier.

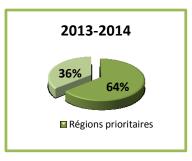




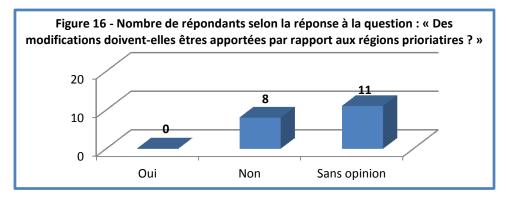








Partant de ces principaux constats, la DAAIC voulait savoir s'il fallait envisager de modifier la liste des régions en baisse d'effectif. Les résultats de cette consultation sont les suivants :

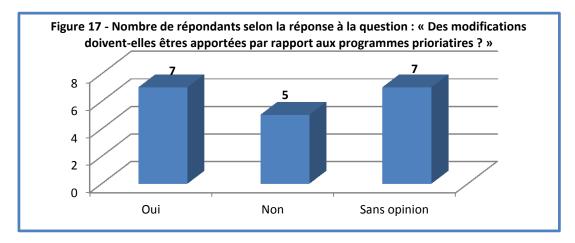


La majorité (58 %) était « sans opinion » alors que huit (42 %) ont répondu « non » et aucun n'a dit « oui ». Les répondants du « non » étaient bien souvent des régions déjà présentes sur la liste, ce qui rendait leur jugement biaisé par leur propre intérêt. De plus, un autre biais se situe en lien avec l'approche du chercheur face à la question. C'est-à-dire que les trois questions entourant les normes des Programmes (pays prioritaires, régions prioritaires et programmes prioritaires) étaient présentées simultanément dans l'explication contextuelle précédant la question. Pour cette raison, les répondants ont eu tendance à voir

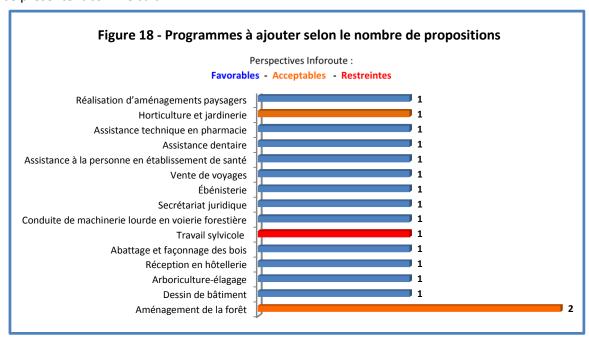
ces questions comme une seule et même question à laquelle ils ont répondu de façon aléatoire. Ceci explique que la plupart ont plutôt concentré leur attention sur la question entourant les pays et les programmes prioritaires. Aucun commentaire complémentaire n'a été récolté de la part des répondants. Enfin, en prenant en compte ce biais et le faible taux de réponse à cette question et les limites mentionnées ci-haut, il est possible de considérer cette réponse mais sans y accorder trop d'importance.

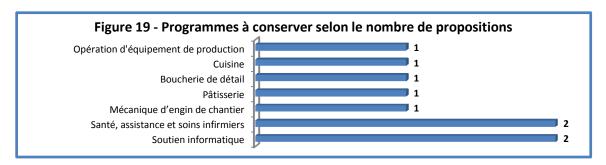
Programmes prioritaires

Selon la 4^e norme présentée à l'Annexe 1 de la Convention, 75 % des boursières et des boursiers doivent être inscrits dans un programme présentant des perspectives d'emploi favorables. Cet objectif s'inscrit principalement dans le cadre de la Stratégie d'adéquation formation-emploi (fonctionnement décrit en annexe I). Or, la liste provient du secteur de la FP au Ministère qui se base sur le travail fait par Emploi Québec. Par conséquent, la liste des programmes présentant des perspectives favorables d'emploi comprend une cinquantaine de programmes de DEP et d'ASP ciblés. Il est à noter que liste est établie sur une base nationale. La DAAIC, dans son examen, voulait savoir si cette liste devrait subir des modifications. Les réponses obtenues des CS sont les suivantes :



Sept (37 %) répondants ont dit « oui », cinq (26 %) ont dit « non » et les autres (37 %) étaient « sans opinion ». Quant aux suggestions de programmes à ajouter, à conserver ou à retirer, les propositions des CS se présentent comme suit :



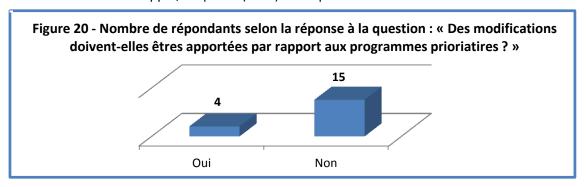


Selon l'index d'Inforoute, les perspectives professionnelles des programmes proposés peuvent être favorables (bleu), acceptables (orange) ou restreintes (rouge). À première vue, il y a donc de bonnes perspectives pour la majorité des programmes proposés. De plus amples calculs devront être faits afin de savoir si ces programmes devraient être ajoutés à la liste mais ce type d'analyse ne fait cependant pas partie du présent mandat.

Au niveau des suggestions de programmes à retirer de la liste, plusieurs répondants se sont plaints de l'inadéquation entre la formation et l'emploi. Selon un répondant de la région en baisse d'effectif # 12 – Chaudières-Appalaches, le programme d'infirmiers-auxiliaires est saturé. Par conséquent, les élèves retournent dans leur pays ou travaillent en tant que préposés aux bénéficiaires. Un deuxième répondant de la région 3 – Capitale-Nationale a également dit qu'il y avait inadéquation au niveau du programme de soutien informatique. Un troisième répondant de la région # 12 a dit que cinq étudiants en mécanique automobile n'ont pas obtenu d'emploi dans leur domaine et un de ceux là travaille présentement dans une entreprise alimentaire. La principale raison mentionnée serait liée au fait que l'achat d'un coffre d'outils par l'élève fasse partie des conditions d'emploi. Or, le coût de cet équipement est un frein à l'embauche. De plus, cette CS stipule que les élèves étrangers, lorsqu'il est temps de choisir un programme, cherchent des mots qu'ils reconnaissent, tels que « comptabilité » ou « soutien informatique » et s'inscrivent dans ces programmes leurs semblants plus familiers. Malheureusement, cela implique de parfois devoir les réorienter une fois au Québec. À noter que les normes de ce programme prévoient un changement de programme de formation dans les premières semaines à la suite de l'arrivée de l'élève étranger.

Autres modifications à apporter aux Programmes

Cette section se caractérise par une question ouverte visant à laisser le répondant s'exprimer sur les modifications qui devraient être apportées à d'autres normes des Programmes de bourses d'excellence et d'exemption de droits de scolarité supplémentaires. Au total, seulement quatre (21 %) CS ont répondu « oui » avec commentaires à l'appui, et quinze (79 %) ont répondu « non » :



Parmi celles ayant dit « oui », une CS interrogée dit que les bourses sont octroyées trop tôt dans l'année puisque bon nombre d'employés reviennent de vacances en août ce qui laisse peu de temps de préparation (voir calendrier en annexe J).

Une deuxième CS interrogée souligne les limites de l'utilisation d'une lettre de motivation pour effectuer le choix des candidatures. Selon lui, il est difficile de savoir si l'élève étranger a bel et bien écrit la lettre par lui-même ou si un autre l'a fait à sa place.

Une troisième CS mentionne que si un élève performe bien et apprend rapidement, il y a possibilité qu'il termine son programme en deçà du délai prévu (notamment pour les programmes d'enseignement individualisé, à entrée périodique et sortie variable, tel que comptabilité). Dans un tel cas, une partie de sa bourse est retranchée en fonction des heures non-effectuées. De plus, la personne dit qu'il s'agit d'une injustice puisque l'élève ayant subi cette situation n'avait pas été avisé de ce fonctionnement au préalable. Par conséquent, l'élève ralentira volontairement sa cadence afin de bénéficier de tout le montant de la bourse et/ou l'exemption.

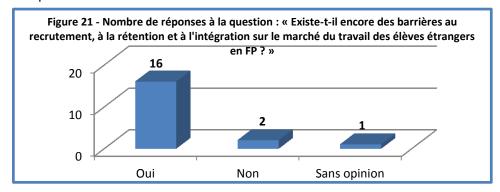
Une quatrième CS nous fait part de trois problématiques impactant ses activités de recrutement. D'abord, il fait état des besoins locaux en main-d'œuvre qui sont importants dans certains domaines : 1) soudagemontage, 2) technique d'usinage, 3) électromécanique de systèmes industriels, et finalement 4) dessin industriel (placement post-diplôme plus difficile). Cette situation a engendré la création de programmes de bourses (allant jusqu'à 6000 \$) par certaines entreprises locales afin de combler leurs besoins de recrutement.

Ensuite, la CS discute de l'indispensabilité d'avoir une voiture en région pour les besoins du travail. Or, celle-ci a donc signé une entente avec une entreprise de cours de conduite ayant permis à 22 étudiants (22/35) d'acheter une automobile usagée et bénéficier de tarifs réduits et de possibilités de paiements plus flexibles (ex. : 50 \$ / mois sur deux ans plutôt que 1000 \$ d'un seul coup). Puis, le dernier point rapporté par le répondant concerne le montant (400 000 \$ / an) de l'enveloppe budgétaire de la Convention puisque les élèves étrangers en FP seraient désavantagés par rapport à ceux en FT au cégep quant aux sommes des bourses d'excellence. Selon lui, en FP, il s'agirait de 12 000 \$ / année pour un programme de 1.5 ou deux ans alors qu'au cégep c'est plutôt 15 000 \$ / année pour un programme de trois ans ce qui correspond à 40 bourses de 45 000 \$.

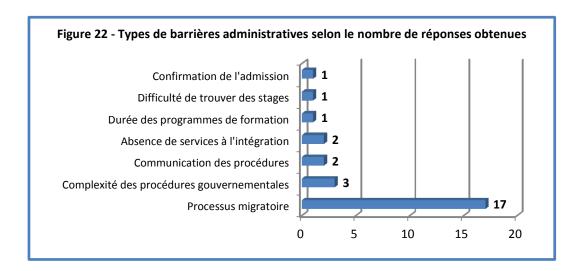
6.1.3 Recrutement d'élèves étrangers

Barrières au recrutement, à la rétention et à l'intégration sur le marché du travail des élèves étrangers en FP

Selon la 4^e section du rapport de stage, il est fait état des principales barrières administratives au recrutement d'élèves étrangers en FP. Certaines barrières ont été abaissées alors que d'autres sont toujours en cours. Bien qu'un travail de collaboration soit fait entre le MEESR et ses partenaires gouvernementaux afin de régler la situation, d'autres barrières ou difficulté administratives peuvent émerger. Afin d'en faire état, les CS ont été consultées à ce sujet afin de savoir s'il existait toujours des barrières au recrutement, à la rétention et à l'intégration sur le marché du travail des élèves étrangers en FP. Les résultats se présentent ainsi :



Seize (84 %) personnes ont répondu « oui », deux (11 %) ont dit « non » et un était « sans opinion ». Les individus ayant répondu dans l'affirmative étaient invitées à commenter leur réponse. Le complément d'information suivant a donc pu être récolté :



La grande majorité des répondants ayant identifié une ou plusieurs barrières administratives ont mentionné que celle-ci était reliée au processus migratoire de l'élève (63 %). Les autres catégories de réponses obtenues sont en lien avec la complexité des procédures gouvernementales (11 %), la communication des procédures (7 %), l'absence de services à l'intégration (7 %), la durée des programmes de formation (4 %), la difficulté de trouver des stages (4 %) et un problème avec la confirmation de l'admission (4 %).

Parmi ces réponses, certaines méritent une analyse plus approfondie :

Processus migratoire

D'abord, plusieurs (3) ont évoqué le haut taux de refus dans la délivrance de permis d'études par CIC. D'autres sont allés plus loin dans leur explication en mentionnant les motifs de refus tels que les capacités financières insuffisantes de l'élève (5), la double-intention (1), un motif sanitaire (non-obtention des vaccins requis) (1), et des refus touchant particulièrement des ressortissants congolais et haïtiens même après la présentation d'un relevé d'impôt par leurs familles d'accueil au Québec (1).

De plus, selon deux CS, des erreurs administratives de la part des instances migratoires serviraient de motifs d'explication tels que l'octroi par CIC d'un permis d'études présentant un lieu de travail erroné et des pages mal ou non imprimées, et un dossier égaré au MIDI.

Deux autres CS ont fait un commentaire relatif à une contrainte temporelle dans le processus migratoire. Premièrement, au niveau du permis de travail stage-coop, la procédure veut que l'élève fasse une demande seulement à son arrivée au Canada. Puisque les délais sont difficilement prévisibles, cela peut avoir des conséquences négatives sur le parcours scolaire et migratoire de l'élève étranger. L'exemple suivant accompagne son argument :

Nous avons eu une boursière qui n'avait pas encore reçu son permis d'étude. Elle n'a donc pas pu débuter son programme de formation, n'a pu entamer son stage en santé et n'a pas pu trouver une autre alternative. Par conséquent, une demande de prolongement du CAQ devra éventuellement être faite. Tout ceci nous demande un gros effort de coaching.

Deuxièmement, au niveau de la demande de permis de travail post-diplôme, le délai de traitement est jugé trop long. L'exemple suivant accompagne son argument :

Un boursier camerounais a fait une demande dans la semaine suivant l'obtention de son diplôme (janvier 2015) et s'est fait offrir un emploi au même moment. En date du 24 mars 2015 (moment de l'entretien), l'élève est toujours en attente de statut.

La conséquence possible pour cet élève serait de choisir de retourner dans son pays si l'offre ne tient plus et tout l'investissement de la CS deviendrait une dépense perdue. Selon ce qui a été dit, un autre type de conséquence est que certains étudiants tenteront de rester au Canada par d'autres moyens notamment en se mariant pour bénéficier d'un statut particulier.

Complexité des procédures gouvernementales et communication des procédures

Selon plusieurs CS, le caractère compliqué des procédures de dépôt de candidatures et d'immigration est un poids lourd à porter pour l'élève étranger et pour la personne-ressource en CS. Entre le moment où l'élève étranger entend parler des Programmes de FP et des Programmes de bourses d'excellence et d'exemptions des droits de scolarité supplémentaires et le moment où il obtient son permis de travail post-diplôme, de nombreuses procédures doivent être franchies et constituent un défi de taille. Bien que des intervenants en CS et auprès d'Él servent de conseillers, il est rapporté que plusieurs répondants sont parfois seuls pour suffire à la tâche et ressentent un surplus de travail.

Bien qu'Él vienne en appui aux CS participantes, une critique a été faite quant à un certain manque de clarté de son site web et une autre par rapport au flou entourant le rôle de l'organisme. Toutefois, ces dernières critiques méritent d'être nuancées par le fait que ce répondant ait dit être « insatisfait » à la question sur la satisfaction envers Él mais en justifiant sa réponse avec des arguments différents que ceux notés à cette section-ci.

Une autre CS qualifie l'effort de communication du MEESR d'insatisfaisante afin de clarifier la marche à suivre par les élèves étrangers pour venir étudier au Québec en FP, ce qui nuit éventuellement à leur intégration.

Absence de services à l'intégration

Selon une CS, la région de Matane ne disposerait pas de services à l'intégration des nouveaux arrivants. De plus, selon une autre dans la région de Thedford Mines, des problèmes de compréhension du langage technique en FP nuisent à l'intégration.

Durée des programmes de formation

Une CS rapporte un problème dans l'obtention de permis de travail post-diplôme (PTPD) en lien avec la durée des programmes de FP. En effet, dans certains programmes, il serait difficile d'obtenir ou de renouveler le permis de travail et ardu pour l'employeur de justifier un besoin de personnel étranger.

Selon CIC, afin d'être admissible pour présenter une demande de PTPD, un demandeur doit « avoir terminé un programme à temps plein d'une durée de 900 heures ou plus (habituellement, d'une durée de huit mois), menant à l'obtention d'un DEP ou d'une ASP ». De plus, il est possible d'obtenir un permis de travail dont la période de validité n'excède pas la durée du programme d'études poursuivi (par exemple, des études durant neuf mois peuvent mener à un permis valide pour neuf mois). (CIC, 2015)

Les principaux programmes rapportés en lien avec les difficultés mentionnées sont les suivants :

- · Assistance à la personne en établissement de santé (750 heures)
- · Opération d'équipement de production (900 heures sur neuf mois)¹⁰

Difficulté de trouver des stages

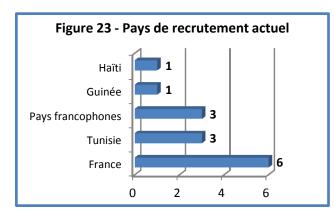
L'offre de stages dans certains programmes est plus restreinte ce qui rend le placement étudiant plus difficile. Dresser un portrait de cette problématique pourrait faire l'objet d'un autre travail de recherche.

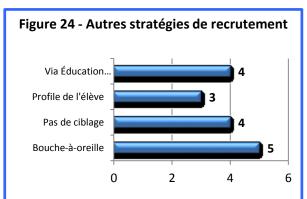
Confirmation de l'admission

Un répondant s'est dit inconfortable avec le fait que les élèves étrangers obtiennent une confirmation de leur admission plusieurs mois avant les élèves québécois. (Annexe J).

Pays de recrutement

Selon le document « 10 ans d'ouverture sur le monde » publié par Él en 2011, les CS membres ont, travers les années, tissé des liens, établi des ententes et réalisé des mandats avec bon nombre de pays. Plusieurs CS y sont présentées et un portrait de leurs activités internationales y est fait. Cependant, étant donné le caractère non-exhaustif de cet aperçu et afin d'avoir une vision d'ensemble de toutes les CS faisant du recrutement international, deux questions ont été posées à chacune d'entre-elles. D'abord, à savoir dans quel pays celle-ci recrute-t-elle présentement et quelles sont les motivations à cibler une région ou un pays en particulier, et, quels pays ou régions sont jugés prioritaires pour le développement futur d'activités hors Québec, ainsi que les motivations reliées. Les résultats de cette consultation sont les suivants :





Les valeurs graphiques indiquent le nombre de fois que chacune des réponses a été mentionnée par un répondant. La majorité cible au moins une partie de ses efforts de recrutement en France (6), recrutent dans des pays francophones (3), en Tunisie (3), à Haïti (1), ou encore en Guinée (1). Quant aux autres stratégies de recrutement, certains reçoivent des candidatures issues du bouche-à-oreille (5), via Él (4), ou ciblent plutôt des profiles d'élèves intéressants (3). Enfin, d'autres ne font pas de ciblage (4).

Parmi ceux ne faisant pas de ciblage, au moins deux ont dit que l'origine ethnique des candidatures était le fruit du hasard et que leur CS offrait simplement un service aux intéressés. De plus une CS de la région de Montréal a spécifié pour son cas qu'elle n'avait aucune motivation particulière puisqu'il n'y a pas de problème de recrutement à Montréal.

Quant aux commentaires entourant la réponse « bouche-à-oreille », certains résidents permanents vont référer des amis ou de la famille, des immigrants ont parfois déjà un CSQ et appliquent d'eux-même, des

¹⁰ Programme fort en demande par les entreprises locales en Beauce. Récemment, à la foire locale d'emploi, environ 200 exposants sur 600 ont mentionné avoir un besoin d'opérateurs qualifiés.

CS ont un contact ayant déjà vécu au Canada et servant d'intermédiaire à l'étranger, ou des étudiants étrangers inscrits au cégep décident parfois de changer de programme et s'inscrivent en FP.

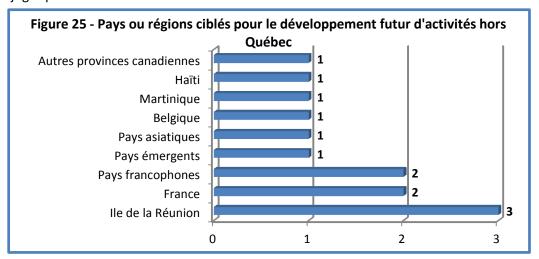
Plusieurs reçoivent des candidatures référées via les services de recrutement « Québec métiers d'avenir » d'Él. Une CS s'est dite en situation de confiance avec le service offert.

Deux sur trois ayant répondu la « Tunisie » ont effectué une mission de recrutement à l'étranger dont une dans le cadre d'un salon sur l'éducation où plusieurs profiles ont été ciblés selon les normes des Programmes MEESR et présentés à ÉΙ pour évaluation leurs du de candidatures. De plus, cet argument concernant l'importance accordée à la qualité du « profile de l'élève » plutôt qu'au pays de recrutement a été spécifié à plusieurs reprises. Les critères notés sont la qualité du français (2) et les bonnes performances scolaires (1). Afin de vérifier la qualité du français, une des CS fait notamment des vérifications par échange de courriels.

Pour le reste, le critère par excellence est la langue française, ce qui explique que le tiers des réponses notées touche la France et les pays francophones en général dont Haïti et la Guinée entre autres.

Pays de développement futur d'activités hors Québec

Les pays jugés prioritaires sont les suivants :



La « France » et ses départements d'outre-mer (DROM) totalisent la moitié (50 %) des réponses. Parmi les DROM, l'«lle de la Réunion » (3) et la « Martinique » (1) ont entre autres été cités. En dehors de ces régions, les « pays francophones » (2) en général font l'objet de deux mentions. Les autres réponses n'ont été mentionnées qu'une seule fois chacune, soit les « pays émergents » (1), les « pays asiatiques » (1), la « Belgique » (1), « Haïti » (1) et les « autres provinces canadiennes » (1).

Ensuite, les CS étaient amenées à discuter de leurs motivations à choisir ces pays ou régions en particulier. Les français sont prisés surtout à cause de la langue française, du fait qu'ils ne subissent pas trop de choc culturel et parce qu'en vertu de l'entente Québec-France, ils sont exemptés des droits de scolarité supplémentaires en FP.

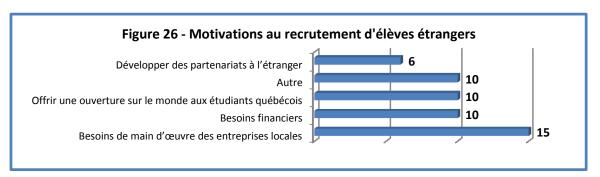
La Réunion est le DROM français ayant été mentionné le plus souvent au courant des entretiens. Les raisons principales de ce choix sont que ses ressortissants ont la citoyenneté française, ont des capacités financières suffisantes et ont la volonté de venir au Québec. Un des répondants, la CS des Rives du Saguenay, ajoute qu'un projet de mission à la Réunion est en cours de préparation. En collaboration avec les trois autres CS de la région, une enveloppe budgétaire commune serait même réservée à cet effet.

Les pays émergents et pays asiatiques sont deux réponses fournies par la même CS. Celle-ci stipule plusieurs pays émergents ont un intérêt en FP pour ses programmes tels que ceux en construction ou en fabrication. De plus, puisque par observation il n'est pas rare de constater au Québec des travailleurs asiatiques dans les domaines du soudage ou de l'esthétique, cette région du monde présenterait un potentiel de développement intéressant.

Les autres réponses obtenues comptabilisent huit (8) CS n'ayant « rien de prévu » et sept (7) « sans opinion ». Quatre (4) CS n'ayant rien de prévu ont souligné que la principale raison était une insuffisance de fonds pour effectuer des activités de développement hors Québec. Selon une de ces quatre CS, le manque de fonds serait une conséquence de l'effort actuel de réduction des dépenses de l'État. Enfin, une cinquième (1) va recevoir ses récipiendaires prochainement et n'est pas encore en mesure d'évaluer ses besoins et de développer une démarche concertée.

Motivations au recrutement d'élèves étrangers

Cette dernière question entourant le recrutement international visait à mieux comprendre les motivations des CS à ouvrir leurs portes à des élèves étrangers. Il s'agissait d'une question à choix de réponses comprenant une catégorie « autre » fournissant une ouverture pour que la personne puisse s'exprimer librement. Les réponses recueillies sont les suivantes :



La première motivation est celle de la volonté de combler les « besoins demain-d'œuvre des entreprises locales » (29 % des réponses), suivi des « besoins financiers » (20 %) de la CS, de la volonté d' « offrir une ouverture sur le monde aux étudiants québécois » dans les groupes de formation (20 %), pour « développer des partenariats à l'étranger » (12 %) ou « autre » (20 %).

La totalité de ceux ayant spécifié « autre » ont donné comme raison : la volonté de combler des cohortes de formation dans le cadre de certains programmes. Il s'agit donc de plus de la moitié de toutes les CS consultées (53 %) qui ressentent ce besoin. De ces dix CS, trois ont dit se trouver dans une région géographique rendant la rétention de la main d'œuvre difficile où l'exode des jeunes et la faible population en sont également des causes.

Au niveau des besoins de main-d'œuvre des entreprises locales, des particularités ont été exposées. D'abord, une première CS fait noter que les diplômés en ferblanterie-tôlerie sont en demande mais il est difficile de combler les cohortes. Pour une deuxième, ce sont plutôt ceux du programme de soutien informatique qui sont requis. Pour une troisième, les entreprises locales espèrent davantage de diplômés en imprimerie. Enfin, pour la dernière, dans le programme de soudage-montage, ses cohortes sont pleines (puisqu'il s'agit d'un programme en individualisé) mais au moins 20 entreprises locales auraient un besoin de main-d'œuvre à combler en lien avec ce domaine de formation.

7. BILAN ÉCONOMIQUE DES MESURES MISES EN PLACE PAR LE MEESR

Coûts totaux des Programmes de bourses et d'exemptions pour le MEESR de 2008-2009 à 2013-2014

Bien que le budget alloué aux Programme de bourses d'excellence soit définit par la Convention de subvention, le coût des exemptions pour le MEESR était inconnu jusqu'à présent. Afin de connaître le coût des exemptions, il faut d'abord être en mesure de calculer le montant des droits de scolarité non-payés (exemptés) en FP. Pour se faire, une rencontre a eu lieu avec la Direction de l'expertise et du développement des infrastructures (DEDI) afin d'établir les besoins et de faire un rapport sur la méthode de calcul des droits de scolarité selon le fonctionnement des règles budgétaires 2014-2015 du MEESR. Par la suite, la DEDI a fait parvenir à la DAAIC un « tableau simulateur » permettant de calculer les droits de scolarité selon l'élève, la CS et le programme de FP (Annexe D). Ce tableau s'est avéré fort utile pour établir le coût total des Programmes.

Selon EI, les droits de scolarité pour un étudiant étranger en FP varient entre 7040 \$ et 25725 \$ selon le programme de formation et la CS fréquentée. Ces montants sont similaires à ceux obtenus à l'aide du tableau simulateur du MEESR de calcul des droits de scolarité. En effet, étudier en vente conseil coûterait 7418 \$ alors qu'étudier en production laitière, en mécanique de véhicules lourds routiers, en plâtrage et en dessin industriel coûterait plus de 30 000 \$.

La somme des coûts totaux correspond à la somme de chaque encadré gris et équivaut également à la somme des coûts d'exemptions des boursiers et des exemptés pour l'ensemble des CS du tableau.

En additionnant le montant total des bourses attribuées depuis 2008-2009 au coût total des exemptions (boursiers exemptés et exemptés seulement), nous obtenons le coût total des bourses et exemptions de 2008-2009 à 2013-2014, soit 4 391 602 \$.

Retombées économiques pour le Québec

Le recrutement d'élèves étrangers a des bienfaits considérables pour le Québec : solution à la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans certains domaines, diminution de la pression démographique, etc. En termes économiques, les services du secteur en éducation internationale ont des retombées positives pour les canadiens. Selon les données du MAECD, en 2012, ce sont 38 114 étudiants qui ont fait un séjour prolongé au Québec et occupé environ 8000 emplois. Leurs dépenses totales au Québec s'évaluent à 1 200 000 000 \$. Cette estimation correspond à une moyenne de 31 720 \$ par étudiant (tous niveaux d'études). (Kunin, 2012)

Tableau 8 – Dépenses des élèves étrangers

Nb d'étudiants Nb d'emplois occupés		Dépenses par étudiant	Dépenses totales		
38 114	8000	31 720 \$	1 200 000 000 \$		

Selon cette première source, les catégories de dépenses prisent en compte sont principalement les suivantes : frais de scolarité, de logement, de subsistance, de transport, les achats de livres et les dépenses discrétionnaires. Selon les estimations de 2012 de la deuxième source, soit celles du ministère de l'Immigration et des communautés culturelles (MICC), les frais de subsistance (tarifs 2013) sont d'environ 11 700 \$ par adulte. En plus des catégories mentionnées ci-haut, le MICC comptabilise les frais d'installation (environ 500 \$) pour la première année de séjour au Québec et les coûts d'examen des demandes de CAQ pour études (107 \$) et de permis d'études (125 \$)(MICC, 2012). Enfin, selon une

troisième source, ÉI, les dépenses totales sur un an pour un étudiant étranger en FP sont entre 19 170 \$ et 38 355 \$. Le calcul de ce dernier est illustré ci-dessous et prend en compte :

Tableau 9 – Types de dépenses des élèves étrangers

Catégorie de coûts	Coût moyen
les frais pour l'obtention de l'évaluation comparative, le CAQ et le permis d'études	300\$
les droits de scolarité	7000 à 26 000 \$
les frais imputés aux élèves (matériel scolaire, équipement de sécurité, etc.)	200 à 700 \$
l'hébergement et la nourriture	6720 \$
l'assurance maladie et hospitalisation	815 \$
les vêtements d'hiver	400 \$
le transport	840 \$
l'internet, le téléphone, la blanchisserie, le câble, l'ameublement, l'électricité et le chauffage	1325 \$
les activités scolaires et sportives	1500 \$

Source : Éducation internationale

De plus, selon Kunin et al. (2012), les impacts directs des activités touristiques des étudiants internationaux et de leurs familles doivent faire partie du calcul. Pour l'année 2012, ceux-ci présentent les chiffres (première partie du tableau ci-dessous). De plus, selon la publication de Statistiques Canada « International travel » de 2009, en moyenne, un étudiant reçoit 0.7 visite et un visiteur reste 7.4 jours au Canada et dépense 739 \$ durant son séjour. Les 128 récipiendaires des Programmes du MEESR auraient donc reçu un total d'environ 89.6 visites correspondant à des retombées de 66 214 \$.

Tableau 10 - Retombées économiques de familles et d'amis visitant un étudiant étranger au Canada

Туре	Nombre ou montant	
Familles	76 488	
Amis	54 664	
Total	131 151	
Nombre moyen de visites	0.7/étudiant	
Durée moyenne d'une visite	7.4 jours	
Dépense moyenne d'une visite	739 \$	
Retombées économiques des	66 214 \$	
visites pour 128 élèves		

Source: Kunin et al. (2012)

Quand aux retombées pour les québécois, selon les estimations du MAECD (2012), les 128 étudiants internationaux auront dépensé un total d'environ 4 060 000 \$ (31 720 \$ / étudiant). Au final, les retombées des dépenses des étudiants étrangers et de leurs familles et amis s'élèvent à 4 126 000 \$ (4 060 000 \$ + 66 214 \$). Or, tel qu'établit précédemment, le coût total des bourses et exemptions 2008-2009 à 2013-2014 s'élève à 4 391 602 \$. Si les retombées économiques approximatives pour le Québec des 128 étudiants internationaux sont de 4 126 000 \$, la résultante est un coût de 265 602 \$ pour le MEESR. Toutefois, si l'élève étranger reste au Québec pour y résider ou pour combler un emploi en pénurie de main d'œuvre, cela aurait des impacts positifs sur le marché du travail et sur l'économie, pouvant ainsi contrebalancer ce coût et s'inscrire plutôt comme un gain.

Tableau 11 - Calcul des coûts et retombées économiques pour le Québec

Туре	Nb de personnes	Type de montant	Montant moyen par personne	Montant total	
Étudiant	128	Séjour au Canada	31 720 \$	4 060 000 \$	
Visiteurs	89.6	Séjour au Canada	739 \$	66 214 \$	
Population	-	Retombées au Québec	32 234 \$	4 126 000 \$	
Étudiant	103	Exemptions (boursiers)	20 806 \$	2 076 875 \$	
Étudiant	25	Exemptions (exemptés)	20 800 \$	536 227 \$	
MEESR	103	Bourses	17 267 \$	1 778 500 \$	
MEESR	128	Coût des exemptions	34 309 \$	4 391 602 \$	
MEESR	128	Coût final	2 075 \$	265 602 \$	

Puisque les statistiques utilisées varient avec les années et sont pour la plupart des approximations, nous pouvons dire que le Québec ne gagne ni ne perd, en termes économiques, de la présence d'étudiants étrangers. D'autant plus que certains aspects de l'apport des étudiants étrangers sont plus difficilement chiffrables et mériteraient d'être pris en compte, tels que la richesse culturelle ou l'ouverture sur le monde pour les étudiants québécois par exemple, ce qui aurait pour effet d'abaisser le coût final.

8. BILAN ET CONSTATS SUR LA SITUATION DU RECRUTEMENT DES ÉLÈVES ÉTRANGERS DANS LES CS, ET RECOMMANDATIONS SUR LES MOYENS À METTRE EN PLACE PERMETTANT DE SOUTENIR DAVANTAGE LES CS DANS LE RECRUTEMENT D'ÉLÈVES ÉTRANGERS

Principaux constats et recommandations



• Examen de l'impact des mesures mises en place par le MEESR pour recruter des élèves étrangers en FP.

Considérant l'influence que la liste des pays priorisés par le MEESR puisse avoir sur le choix des pays de recrutement et de développement d'activités internationales des CS, il est recommandé au MEESR de :

- Clarifier la Convention afin de mentionner que cette liste cible des pays en priorité mais ne saurait être exhaustive;
- Réfléchir à une façon de resserrer les critères d'excellence afin de réduire l'importance de la lettre du candidat dans la sélection des élèves étrangers.

Considérant que plus de **50** % des répondants ont mentionné qu'une **modification à la liste des pays prioritaires** ciblés par le MEESR était nécessaire et que **67** % des réponses (10/15) à la question sur les pays prioritaires signifiaient qu'il fallait cibler les **pays francophones** (5) avec la **France et ses DROM** (5). De plus, ceux-ci sont les endroits les plus souvent cités pour le recrutement international et développement d'activités futures hors-Québec. Enfin, considérant que, dans le cadre des ententes Québec-France, les français sont exemptés de payer les droits de scolarité en FP, il est recommandé de :

 Modifier la liste des pays prioritaires en incluant les DROM avec un système de quotas limitant le nombre de candidatures pouvant être reçues.

Considérant que **37** % des CS sont favorables à une modification de la liste des **programmes prioritaires**, et que la principale raison évoquée est **l'inadéquation formation-emploi** dans leur région.

 Que le MEESR ajoute et maintienne certains programmes de formation à l'instar de ceux proposés par les CS.

Considérant que **21** % des CS interrogées ont dit que des modifications doivent être apportées aux Programmes du MEESR, il est recommandé de :

- Revoir le calendrier des versements des bourses d'excellence;
- Avancer d'un mois, soit d'octobre à novembre, la date de remise des bourses;
- Autoriser un élève complétant son programme de formation en deçà des délais prévus, à bénéficier de l'entièreté du montant de sa bourse.

Considérant que **81** % des étudiants en cours de formation ont une performance se situant dans la moyenne ou au-dessus de la moyenne mais que plusieurs difficultés d'adaptation sont tout de même vécues par les élèves étrangers au début de leur formation, il est recommandé :

- Que le MEESR évalue la possibilité de mettre en place une formation (non-subventionnée) au langage technique pour les élèves étrangers;
- Que le MEESR évalue la possibilité d'offrir un service d'accueil aux nouveaux arrivants (SANA) à Matane tel qu'il en est, par exemple, à Shawinigan où le SANA offre: l'accueil à l'aéroport, desexplications sur la culture locale et le fonctionnement des services, des activités communautaires d'intégration, etc.

Considérant **84** % des répondants ont mentionné qu'il existait toujours des **barrières administratives** et que la principale barrière actuelle identifiée est celle entourant le **processus migratoire**, que la SMIEQ vise l'attraction d'élèves étrangers, que la principale motivation (**29** % **des réponses**) des CS au recrutement vise à combler des besoins en main-d'œuvre des entreprises locales que les étrangers choisissent un pays de destination pour études en considérant notamment la complexité du processus d'immigration, il est recommandé:

- Que le MEESR et le MIDI communiquent mieux et clarifient l'information disponible et la marche à suivre aux élèves étrangers pour venir étudier au Québec en FP;
- Que le MEESR indique à CIC la volonté des établissements d'enseignement d'intégrer le permis de travail stage-coop au permis d'études –ou– autoriser que la demande et l'obtention du permis de travail stage-coop soit possible en même temps que le permis d'études, et ce avant l'arrivée au Canada.



• Portrait statistique des élèves étrangers en FGJ et en FP

Considérant les données provenant MIDI présentant une croissance de **677 % du nombre de CAQ** délivrés de 2009 à 2014 aux élèves étrangers venant étudier au Québec en FP, il est recommandé de :

 Trouver un moyen d'identifier les élèves étrangers en FP dans les systèmes de déclaration de clientèle du Ministère.



• État des principales barrières administratives au recrutement d'élèves étrangers en FP.

Considérant que plus du quart des récipiendaires se sont vus refusés l'octroi d'un permis d'études par CIC, que 63 % des réponses de la consultation de la DAAIC auprès des CS à la question sur les barrières

administratives identifiait le **processus migratoire en tant que principale difficulté**, et qu'une certaine méfiance et incompréhension envers les récipiendaires étrangers en FP semble ressortir du processus décisionnel de CIC, il est recommandé que le MEESR :

- Effectue un travail de communication avec le MIDI et CIC afin que les agents de visas de CIC soient informés de la situation des élèves étrangers en FP et des Programmes de bourses et d'exemptions du MEESR;
- Planifie une stratégie de communication à l'automne 2015 concernant les principales mises à jour du « Guide administratif relatif au dossier des élèves venant de l'extérieur du Québec » notamment en ce qui a trait aux procédures migratoires.



 Analyse comparée des droits de scolarité supplémentaires chargés aux élèves étrangers poursuivant un programme de FP en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique.

Considérant la complexité du fonctionnement des règles budgétaires relativement à la section sur la méthode de calcul des droits de scolarité en FP, il est recommandé de :

- Évaluer la possibilité de simplifier la méthode de calcul des droits de scolarité en FP en catégorisant par grands domaines de formation à l'instar de ce qui se fait au collégial.
- Effectuer un suivi annuel du coût des Programmes de bourses et d'exemptions du MEESR.¹¹

¹¹ Pour se faire, il est recommandé de faire une mise à jour du tableau simulateur des droits de scolarité.

9. BIBLIOGRAPHIE

BCEI. 2015. Un an plus tard – Progrès sur la Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale. En ligne : http://www.cbie.ca/fr/news/un-an-plus-tard-progres-sur-la-strategie-du-canada-en-matiere-deducation-internationale/

BÉZY, Simon. Étude comparative de la vitalité des cégeps du croissant périnordique québécois. Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de maîtrise en démographie, Département de démographie, Faculté des arts et des sciences, Université de Montréal, mai 2011, p. 15.

BOSCH, Gerhard et CHAREST, Jean. 2009. *Vocational training: international perspective*. Routledge. 324 pages. ISBN-10 0415467217.

CIA World Factbook. 2012. Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant – Afrique. En ligne: https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/ (page consultée en avril 2015)

CIC. 2008. Glossaire des termes et concepts. En ligne :

http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2008/glossaire.asp_(page consultée en avril 2015)

CIC. 2008b. Rapports quadrimestriels sur la lutte contre la fraude. DGGOC, Division de la prévention de la fraude et de la vérification. Périodes visées : octobre 2007 à janvier 2008; février à mai 2008 (ÉBAUCHE); juin à septembre 2008 (ÉBAUCHE).

CIC. 2011. Évaluation du Programme des élèves étrangers. En ligne :

http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/evaluation/pee/resultats.asp (page consultée en avril 2015)

CIC. 2013. Étudiants internationaux, selon les 50 principaux pays de citoyenneté, de 2004 à 2013. En ligne : www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2013/temporaires/5-2.asp (page consultée en avril 2015)

CIC. 2014. Étudiants internationaux, selon la destination, de 2004 à 2013. En ligne :

http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/statistiques/faits2013/temporaires/5-3.asp (page consultée en avril 2015)

CIC. 2015. Demeurer au Canada après l'obtention du diplôme. En ligne :

http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler-post.asp (page consultée en avril 2015)

CIC. 2015b. Déterminer son admissibilité – travailler après l'obtention d'un diplôme. En ligne : http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler-post-qui.asp (page consultée en avril 2015)

CIC. 2015c. Liste des établissements d'enseignement désignés. En ligne :

http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/etudier-etablissements-liste.asp (page consultée en avril 2015)

CIC. 2015d. Résidents temporaires : double intention. En ligne :

http://www.cic.gc.ca/francais/ressources/outils/temp/visa/double.asp (page consultée en avril 2015)

COLOMBIE-BRITANNIQUE. 2015. School act. Revised status of British Columbia (1996), p. C66, S. 82 Fees and Deposits. En ligne: http://www2.gov.bc.ca/gov/DownloadAsset?assetId=FA8251728A4A49E4A7FE72A289920E5D (page consultée en avril 2015)

COLOMBIE-BRITANNIQUE. 2013. *Eligibility of students for operating grant funding*. En ligne:

http://www2.gov.bc.ca/gov/topic.page?id=AEC35F1EA3644F20B2A4C6C32FC97074&title=Eligibility%20of%20Student s%20for%20Operating%20Grant%20Funding (page consultée en avril 2015)

CMEC. 2013. Principales raisons d'étudier au Canada. En ligne : http://www.educationau-incanada.ca/educationau-incan

CONSEIL INTERPROFESSIONEL DU QUÉBEC. 2015. Immigration: meilleur arrimage entre le MIDI et les ordres professionnels. En ligne : https://professions-quebec.org/communiques/immigration-meilleur-arrimage-midi-les-ordres-professionnels/ (page consultée en avril 2015)

DEACON, L. 2015. Bureau canadien de l'éducation internationale. Étudier au Canada. En ligne : http://ietudiantscanada.ca/en-bref-etudiants-internationaux-au-canada/ (page consultée en avril 2015)

DEMERS, Guy. Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. 2014. Rapport d'étape du chantier sur l'offre de formation collégiale. p. 45.

ÉI. La FP au Québec : S'outiller pour réussir. Brochure, p.3. En ligne : http://www.education-internationale.com/uploads/tx abdownloads/files/brochure-etudes-en-fp-au-quebec.pdf (page consultée en avril 2015)

Él. Étudier en FP au Québec. Brochure, p.3. En ligne: http://www.education-internationale.com/uploads/tx_abdownloads/files/brochure-etudes-en-fp-au-quebec.pdf (page consultée en avril 2015)

ENAP. 2015. Volet étudiant : rapport de stage. En ligne : http://www.enap.ca/ENAP/3309/Rapport de stage.enap (page consultée en avril 2015)

ENCYCLOPÉDIE LAROUSSE. 2015. Mondialisation. En ligne: http://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/mondialisation/71051 (page consultée en avril 2015)

Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). 2009. Mesurer pour comprendre. En ligne : http://www.insee.fr/fr/default.asp (page consultée en avril 2015)

KUNIN, Roslyn et al. 2012. Economic Impact of International Education in Canada. p. 29. En ligne: http://www.international.gc.ca/education/assets/pdfs/economic_impact_en.pdf (page consultée en avril 2015)

LA PRESSE. 2013. Montréal premier de classe pour les élèves étrangers. En ligne : http://affaires.lapresse.ca/economie/quebec/201307/17/01-4671462-montreal-premier-de-classe-pour-les-etudiants-etrangers.php (page consultée en avril 2015)

LIU, Nian Cai; CHENG, Ying. (2010). Global University Ranking and their Impact. Dans P. G. ALTBACH, *Leadership for world-class universities: challenges for developing countries* (pp. 145-157). Routledge.

MICC. 2012. Étudier en FP et vivre au Québec. Brochure, p. 6, 8.

MIDI. 2015. En savoir plus sur l'évaluation comparative. En ligne : http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/education/evaluation-comparative/savoir-plus.html (page consultée en avril 2015)

MIDI. 2015b. Guide des procédures d'immigration. En ligne : http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/gpi-npi/composantes 3/gpi-3-1.pdf (page consultée en avril 2015)

MIDI. 2014. Obtenir une évaluation comparative. En ligne : http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/education/evaluation-comparative/ (page consultée en avril 2015)

MONTRÉAL INTERNATIONAL. 2015. Étude des facteurs associés à la rétention des immigrants temporaires dans le grand Montréal. En ligne : http://emploi-metropole.org/wp-content/uploads/2015/03/CEM Retention-immigrants-temporaires.pdf (page consultée en avril 2015)

MORIN, S. 2006. Analyse de l'impact de la mondialisation sur l'éducation au Québec. Laboratoire d'études sur les politiques publiques et la mondialisation. École nationale d'administration publique. 14 pages.

OCDE. 2012. Regards sur l'éducation 2012 : Les indicateurs de l'OCDE, Éditions OCDE.

OCDE. 2014. Regards sur l'éducation 2014 : Les indicateurs de l'OCDE, Éditions OCDE. Page 25.

ONTARIO. 2015. Ministère de l'éducation et de la formation. *Loi sur l'éducation*. L.R.O. 1990, CHAPITRE E.2, A. 49(7). En ligne : http://www.e-laws.gov.on.ca/html/statutes/french/elaws_statutes_90e02_f.htm#BK58. (page consultée en avril 2015)

ONTARIO. 2015b. Loi sur l'éducation. Règlement de l'Ontario 77/14 : Calcul des droits exigibles à l'égard des élèves pour l'exercice 2014-2015 des conseils scolaires. En ligne : http://www.e-laws.gov.on.ca/html/regs/french/elaws regs 140077 f.htm (page consultée en avril 2015)

QUÉBEC. Ministère de l'Éducation. 2002. Pour réussir l'internationalisation de l'éducation ... : une stratégie mutuellement avantageuse. Bibliothèque nationale du Québec. 32 pages.

QUÉBEC. Ministère des Relations internationales. 2010. « Politique internationale du Québec : plan d'action 2009-2014, mesures pour l'année 2010-2011 »Bibliothèque et Archives nationales du Québec, p.10, Axe 3, point 16.

QUÉBEC. MEESR. 2010. La FPT au Quebec. ISBN 978-2-550-59661-5.

QUÉBEC. 2014. « Le Québec, un partenaire de choix » - Philippe Couillard. Portail Québec, en ligne : http://www.fil-information.gouv.qc.ca/Pages/Article.aspx?aiguillage=ajd&idArticle=2210271468&lang=en (page consultée en avril 2015)

QUÉBEC. MEESR. 2014. CS: financement et équipement. En ligne: http://www.mels.gouv.qc.ca/commissions-scolaires/ (page consultée en avril 2015)

QUÉBEC. MEESR. 2014b. Prévisions universitaires : effectif étudiant en équivalence à temps plein jusqu'en 2028-2029. En ligne :

http://www.mesrs.gouv.qc.ca/fileadmin/administration/librairies/documents/Ministere/acces_info/Statistiques/Effec tif_etudiant_universitaire/Prev_Univ_Saillants.pdf (page consultée en avril 2015)

QUÉBEC. MEESR. 2014c. Programmation budgétaire détaillée 2014-2015. Annexe de fonctionnement. 4 pages. En ligne: http://www.mesrs.gouv.qc.ca/personnel-de-college/regles-budgetaires-et-reddition-de-comptes/regime-budgetaire-des-cegeps/les-documents-et-les-annexes/ (page consultée le 15 juin 2015)

QUÉBEC. MEESR. 2014d. Statistiques de l'enseignement supérieur. En ligne : http://www.education.gouv.qc.ca/colleges/etudiants-au-collegial/references/statistiques-de-lenseignement-superieur/ (page consultée le 27 juin 2015)

RUTKOWSKI, David, J. 2007. *Converging us Softly: How Intergovernmental Organizations Promote Neoliberal Educational Policy.* Critical studies in education, Vol. 48, No.2, pp.229-247.

SLAUGHTER Sheila, Gary RHOADES (2004), *Academic Capitalism and the New Economy, Markets, State and Higher Education*. The Johns Hopkins University Press, Baltimore, 370 p.

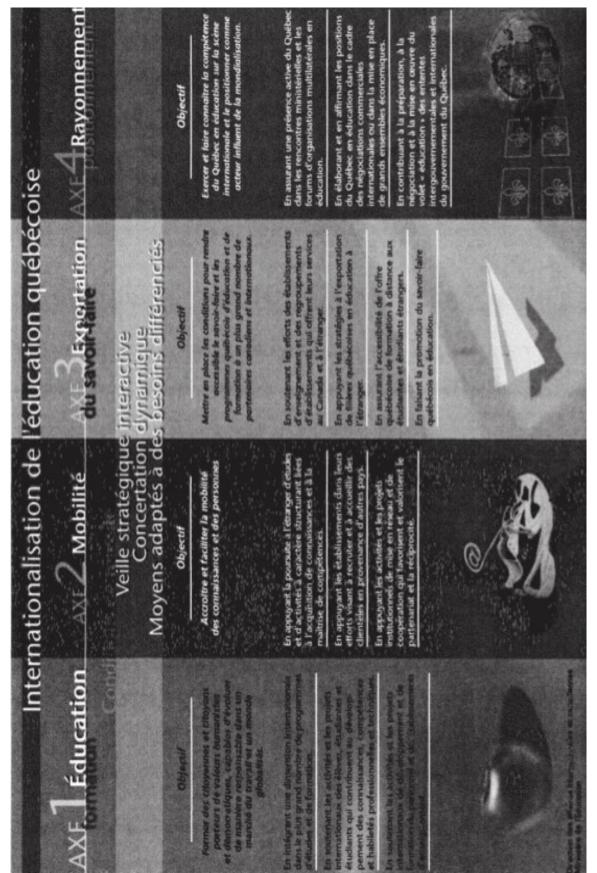
ST-AMOUR, Martine. 2012. Institut de la Statistique du Québec. Un portrait des résidents temporaires au Québec de 2000 à 2010. Volume 16, No. 2.

STENSAKER, Bjorn; FROLICH, Nicoline; MAASEN, Peter. (2008). Internationalisation of higher education: the gap between national policy-making and institutional needs. *Globalisation, Societies and Education*, 6 (1), pp. 1-11.

TOUZOT, Gilbert et Michel AVEROUS. 2002. Campus numériques, enjeux et perspectives pour la formation ouverte et à distance. Rapport de mission, 69 p. http://www.educnet.education.fr/chrgt/CNenjeux.pdf (page consultée en avril 2015)

10. ANNEXES

ANNEXE A



ANNEXE B

Échéancier du stage

Activités principales	19 janvier - fin janvier	1-14 février	14- fin février	1-14 mars	14- fin mars	1-14 avril	14 avril – 1 mai
Début du stage	x						
Signature de l'entente tripartite	х						
Période de lecture et d'apprentissage	х	Х					
Rencontre avec le mandataire	х		х		х		х
Rencontre avec le client	х	Х	х	Х	х	х	х
Mise à jour des statistiques	х	х					х
Analyse comparée		Х	Х	Х			
Mesure d'impacts			Х	Х	Х	Х	
Barrières administratives		х	х	х	х	х	
Bilan et recommandations						х	х
Rencontre de fin de mandat avec le mandataire et le client							х
Fin du stage							Х
Écriture du rapport de stage de l'ENAP			Х	Х	Х	Х	Х

ANNEXE C

Questionnaire (non-officiel)

Examen de l'impact des mesures mises en place par le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) pour favoriser le recrutement d'élèves étranger en FP

Contexte

La Direction adjointe aux affaires internationales et canadiennes du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) souhaiterait s'entretenir avec vous concernant l'impact des mesures mises en place par le MEESR pour recruter des élèves étrangers en FP (FP). Nos questions portent principalement sur les Programmes de bourses d'excellence et d'exemption de droits de scolarité supplémentaires et sur la réduction des barrières au recrutement d'élèves étrangers. Or, en fonction de la reddition de compte d'Éducation internationale, votre CS a reçu __ boursiers d'excellence et/ou __ exemptés depuis la création des programmes en 2008-2009. Pour cette raison, nous aimerions connaître vos disponibilités afin de déterminer, à votre convenance, d'un moment pour s'entretenir à ce sujet. Il s'agira d'une simple discussion sous forme d'échange qui nous permettra de dresser un portrait du cheminement scolaire de vos récipiendaires et de mieux saisir les moyens à mettre en place permettant de soutenir davantage votre CS dans ses activités internationales en FP.

Nom de la CS :
Nom du CFP :
Nom du représentant :
Titre du représentant :
: Nombre de boursiers d'excellence
: Nombre d'exemptés des droits de scolarité
Cheminement scolaire des boursiers d'excellence et exemptés des droits de scolarité
1) Sur les boursiers d'excellence et les exemptions qu'a reçu votre CS, combien d'entre eux :
Sont en cours de formation?
 i. Par rapport à la moyenne de l'ensemble de vos étudiants en FP, comment jugez-vous sa performance actuelle? a) Au-dessus de la moyenne b) Dans la moyenne c) Sous la moyenne d) Ne sait pas e) Sans opinion
Si vous avez répondu c), connaissez-vous la raison de cette sous-performance?

	Ont	t obtenu un diplôme?
	Est-ce que le diplôme a été obtenu dans les délais normaux?	
		a) Oui
		b) Non
		c) Ne sait pas
		Si vous avez répondu « non », connaissez-vous la raison du délai anormal?
	iii.	Est-ce que l'élève étranger à demander un CSQ? a) Oui
		Si vous avez répondu « oui », l'a-t-il obtenu?
		1) Oui
		2) Non 3) Ne sait pas
		b) Non
		c) Ne sait pas
		les raisons de son départ? ont pas terminé leur formation? Pour quelle(s) raison(s) l'étudiant n'a pas terminé sa formation?
		ction envers les normes des Programmes de bourses d'excellence et d'exemptions de droits de scolarité mentaires
2)		uel est votre niveau de satisfaction concernant la façon dont ces programmes sont gérés par Éducation cernationale?
		☐ Très satisfait ☐ Satisfait ☐ Insatisfait ☐ Ne sait pas ☐ Sans opinion Commentaires :

3)	Selon vous, des modifications doivent-elles êtres apportées par rapport aux cibles suivantes par le MEESR :
	v. Pays prioritaires
	☐ Oui ☐ Non
_	Si oui, quelles sont vos suggestions?
	vi. Régions prioritaires
	☐ Oui ☐ Non
ſ	Si oui, quelles sont vos suggestions?
	vii. Programmes prioritaires
	☐ Oui ☐ Non
	Si oui, quelles sont vos suggestions?
4)	Selon vous, est-ce qu'il y aurait d'autres modifications à apporter à ce programme?
	Oui Non
	Si oui, quelles sont vos suggestions?

Re	crutement d'étudiants étrangers	
5)	Selon vous, existe-t-il encore des barrières au recrutement, à la rétention et à l'intégration sur le marché c travail des élèves étrangers en FP?	lu
	☐ Oui ☐ Non	
	Si « oui », lesquelles?	
6)	Dans quels pays votre CS recrute-t-elle et quelles sont vos motivations à recruter dans une région ou un pa particulier?	ys en
7)	Quels pays ou régions jugez-vous prioritaires pour le développement futur d'activités hors Québec et pour	?ioup
8)	Comment pourriez-vous qualifier vos motivations au recrutement des élèves étrangers?	
	Besoins financiers Besoins demain-d'œuvree des entreprises locales Offrir une ouverture sur le monde aux étudiants québécois Développer des partenariats à l'étranger Autre	
	Si « autre », pouvez-vous précisez :	

	Modèle Théorique
	5335
(PE)(FM de base)	\$ 929 \$
	\$ 147
soolaire (OS) ajustement CS	\$ 1,9165
de soutien matérielles appare (RS) (FM) et out (MA)	1685\$
matérielles (RM)	\$ 3032\$
	\$ 2890\$
programme (en heure)	1800
élèves fo	12
illages programme élèves fonctionnement d'un d'investisseme lages (en heure) ETP (éleve temps MAD pour 300 n)) par plein_300 hrs] (CinV)	15 781\$
d'investissement MAD pour 900 hrs (ClnV)	2890\$
pour 900 hrs	\$12981
la durée du programme d'étude l'éleve	37 342 \$
fonctionnement pour un groupe pour la durée du programme (Cron gr)	410 305 \$
pour un groupe pour la durée du programme (Cinv gr)	\$ 140 \$
groupe pour la durée du programme (Ctot gr)	485445

ANNEXE E

cs	2010	2011	2012	2013	2014	2015	
LESTER B PEARSON	12	34	201	346	540	28	
ENGLISH MONTREAL SCHOOL BOARD	2	84	186	453	487	33	
MONTREAL	70	58	147	293	382	13	
NEW FRONTIERS				12	145	13	
MARGUERITE BOURGEOYS	18	12	35	40	58	4	
DE LA POINTE DE LILE	4	15	33	50	30	1	
BEAUCE ETCHEMIN	4	25	14	31	18		
DE LA CAPITALE	5	9	14	18	30	2	
SIR WILFRID LAURIER			19	21	29		
MARIE VICTORIN		1	4	28	35	1	
DES RIVES DU SAGUENAY	1	2	8	11	37	1	
LAVAL	1	1	3	9	16	3	
RIVERSIDE			2	5	23		
Organismes privés							
INSTITUT TECHNIQUE AVIRON	90	69	138	247	556	50	
COLLEGE SUPERIEUR DE MONTREAL	97	114	324	314	281	17	
COLLEGE CDI	48	35	101	152	222	22	
COLLEGE LASALLE	85	86	104	68	46	3	
COLLEGE HERZING	18	51	50	11	114	25	
INSTITUT DE TOURISME ET DHOTELLERIE DU QUEBEC	3	3	7	12	7		

ANNEXE F

MÉTHODE DE CALCUL DES DROITS DE SCOLARITÉ EN FP

Explication des colonnes B à Q (voir fichier à l'appui en annexe D) :

[B] Numéro de programme (p. 89)

Il est à noter que le code 5228 n'existe plus et a été remplacé par le code 5229 qui correspond toujours au même programme : soutien informatique. Ainsi, dans le calcul des coûts des Programmes, les codes de programmes 5228 ont été modifiés en 5229 afin d'être pris en compte.

[C] Personnel enseignant (PE) (RH de base) (méthode p. 34)

Un calcul est fait sur la base du salaire d'un enseignant à taux horaire (38 012 \$). Un autre élément pris en compte est l'écart entre le nombre de postes d'enseignants entre le modèle de calcul de la CS et celui du Ministère.

[D] Organisation scolaire (OS) (méthode p. 11, montants p. 97)

Il est établi à partir du modèle de calcul des postes d'enseignants du Ministère (rapport maître-élèves).

[E] Facteur d'ajustement par CS – coût subventionné (méthode p.34, facteurs p. 97)

Un facteur d'ajustement permet de tenir compte des particularités de chaque CS quant aux coûts liés à la rémunération des enseignants (nombre d'enseignants permanent, à contrat et à taux horaire, expérience, scolarité, contributions de l'employeur, etc.).

[F] PS personnel de soutien (RS) (méthode p.34, montants p. 89)

L'allocation pour le personnel de soutien couvre les coûts relatifs au personnel professionnel et de soutien et aux coûts afférents. Un montant par élève et par programme, commun à toutes les CS, est considéré.

[G] Ressources matérielles (RM) (méthode p.34, montants p. 89)

L'allocation liée aux ressources matérielles couvre les coûts autres que ceux du personnel enseignant et non-enseignant. Un montant par élève et par programme, commun à toutes les CS, est considéré.

[H] Mobilier appareillages et outillages (MAO) par élève (méthode p. 34, montants sur Inforoute¹²)

L'allocation liée au tenant lieu de MAO (allocation pour remplacement de l'immobilier, de l'appareillage et de l'outillage) couvre les frais d'utilisation des équipements. Un montant par élève et par programme, commun à toutes les CS, est considéré.

[I] Durée du programme (en heure)

¹² Le montant par élève, propre à chaque programme, est présenté au tableau des paramètres de financement des programmes accrédités, en ligne : http://inforoutefpt.org/ministere_docs/aep/ParametresFinancement_oct2014.pdf

Depuis 2008-2009, la durée des programmes des étudiants étrangers boursiers et exemptés varie entre 750 et 1800 heures.

[J] Nombre élèves

Il s'agit du nombre d'élèves par programme pour chaque CS. Au total, il s'agit de 128 étudiants dont 103 boursiers et 25 exemptés. Un seul boursier de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (ITHQ) n'a pas été comptabilisé dans le calcul des coûts des exemptions puisque les valeurs de l'organisation scolaire et du facteur d'ajustement ne sont pas présentées dans les règles budgétaires.

[K] Coût de fonctionnement d'un ETP (élève temps plein-900 heures) (Cfon)

Méthode de calcul:

Personnel enseignant (PE) (RH de base) x Facteur ajustement CS

+
Organisation scolaire (OS) x Facteur ajustement CS

+
PS personnel de soutien (RS)

+
Ressources matérielles (RM)

[L] Coût d'investissement MAO pour 900 heures (CInV)

Ce montant équivaut à [H] « Mobilier appareillages et outillages (MAO) par élève ».

[M] Coût total pour 900 heures

Méthode de calcul:

Coût de fonctionnement d'un ETP (élève temps plein-900 heures) (Cfon) + Coût d'investissement MAO pour 900 heures (CInV)

[N] Coût total pour la durée du programme d'étude par élève

Méthode de calcul:

Coût total pour 900 heures ÷ 900 x Durée du programme (en heure)

[O] Coûts de fonctionnement pour un groupe pour la durée du programme (Cfon gr)

Méthode de calcul:

Nombre d'élèves
x
Coût de fonctionnement d'un ETP (élève temps plein-900 heures) (Cfon)
x
Durée du programme (en heure)

71

[P] Coût d'investissement pour un groupe pour la durée du programme (Cinv gr)

Méthode de calcul:

Nombre d'élèves

x
Coût d'investissement MAO pour 900 heures (CInV)

x
Durée du programme (en heure)

÷
900

[Q] Coût total pour un groupe pour la durée du programme (Ctot gr)

Méthode de caulcul :

Coûts de fonctionnement pour un groupe pour la durée du programme (Cfon gr)

Coût d'investissement pour un groupe pour la durée du programme (Cinv gr)

ANNEXE G

Méthode de calcul des droits de scolarité en Ontario selon le type de programme de FP

Type de programme	Méthode de calcul
Programme scolaire de jour	Droits de scolarité de base (incluant la partie subventionnée par le gouvernement) + Frais de pension de l'élève ¹³ (141\$ pour chaque élève du primaire et 282\$ pour chaque élève du secondaire) + Coûts supplémentaires ¹⁴ non-couverts par les droits de base
Programme d'éducation continue	Dépenses fiscales annuelles de la CS en formation continue ÷ Effectif quotidien moyen des programmes scolaires de jour pour les élèves d'un conseil x Effectif quotidien moyen d'un élève en formation continue

 $^{^{13}}$ Montant visant à couvrir les coûts en capital et en hébergement pour l'établissement. 14 Demandes spéciales, frais de transport, etc.

ANNEXE H

Droits de scolarité

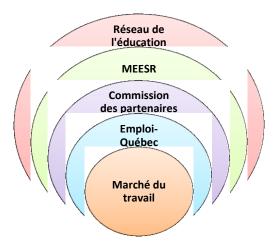
(6) Malgré toute autre disposition de la présente partie, mais sous réserve du paragraphe (7), si le conseil admet à une école qu'il fait fonctionner une personne qui est un résident temporaire au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Canada) ou une personne qui est en possession d'un permis d'études délivré en vertu de cette loi, il demande à cette personne le maximum des droits calculés conformément aux règlements. 2002, chap. 18, annexe G, par. 5 (1); 2005, chap. 21, art. 2.

Non-application du par. (6)

- (7) Le conseil ne doit pas demander de droits aux personnes suivantes :
 - a) une personne qui participe à un programme d'échanges éducatifs en vertu duquel un élève du conseil fréquente, sans acquitter de droits, une école située à l'extérieur du Canada;
 - b) une personne à charge au sens de la Loi sur les forces étrangères présentes au Canada (Canada);
 - c) une personne qui se trouve au Canada ou dont le père, la mère ou la personne qui en a la garde légitime s'y trouve :
 - (i) en vertu d'un permis de séjour temporaire délivré aux termes de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Canada),
 - (ii) en vertu d'une acceptation diplomatique, consulaire ou officielle délivrée par le gouvernement du Canada,
 - (iii) parce qu'il demande l'asile aux termes de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Canada) ou parce que l'asile lui a été conféré;
 - d) une personne qui attend qu'il soit statué sur une demande de résidence permanente au Canada aux termes de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Canada) ou sur une demande de citoyenneté canadienne et dont le père, la mère ou la personne qui en a la garde légitime est un citoyen canadien résidant en Ontario;
 - e) une personne dont le père, la mère ou la personne qui en a la garde légitime se trouve au Canada :
 - (i) en vertu d'un permis de travail ou en attendant qu'il soit statué sur une demande de permis de travail aux termes de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Canada),
 - (ii) à titre de résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Canada) ou en attendant qu'il soit statué sur une demande de résidence permanente au Canada aux termes de cette loi,
 - (iii) pour y travailler à titre religieux conformément à une autorisation donnée aux termes de l'alinéa 186 l) des règlements pris en application de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Canada),
 - (iv) conformément à une autorisation donnée aux termes de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Canada) en vue d'étudier au Canada, et qui fréquente à temps plein une université, un collège ou un établissement en Ontario, y compris un établissement qui est un établissement affilié ou fédéré d'une université ou d'un collège, auquel le gouvernement de l'Ontario octroie des subventions de fonctionnement,
 - (v) conformément à une entente conclue avec une université de l'extérieur du Canada en vue d'enseigner dans un établissement en Ontario, y compris un de ses établissements affiliés ou fédérés, auquel le gouvernement de l'Ontario octroie des subventions de fonctionnement;

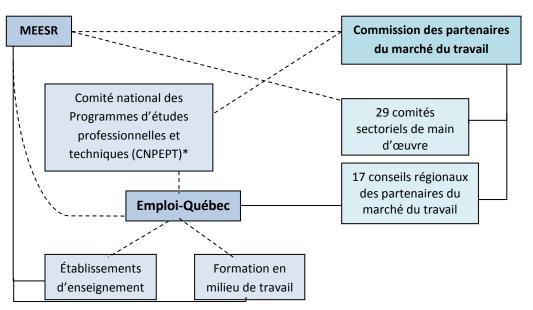
ANNEXE I

D'abord, deux lois cadres servent d'assise : 1) la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main d'œuvre (L.R.Q., c. D-8.3) et 2) la Loi sur le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail (L.R.Q., c. M-15.001). Les principaux acteurs sont les suivants :



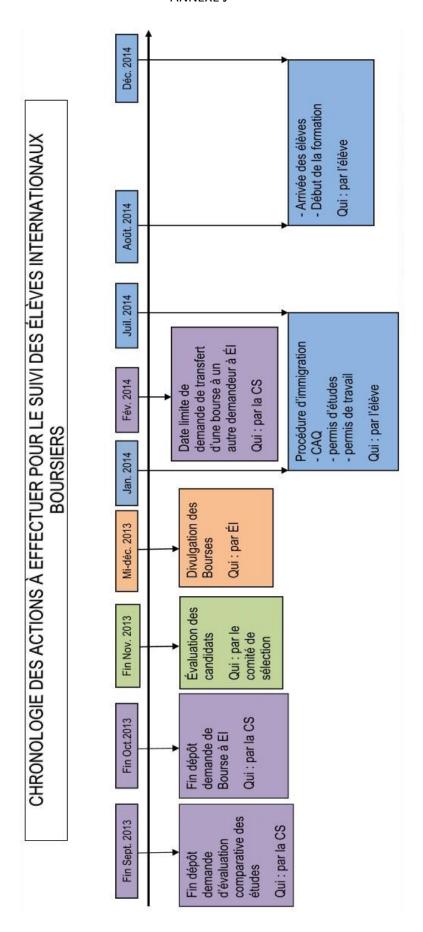
Ces acteurs travaillent de concert afin d'obtenir des résultats appréciables. Leurs rôles se résument de cette manière : 1) le marché du travail exprime ses besoins notamment à travers toute une gamme d'enquêtes et d'études, 2) Emploi-Québec analyse les besoins, effectue des achats en conséquence, fait la gestion et l'application des régimes d'apprentissage, 3) la Commission des partenaires établit les priorités, 4) le MEESR effectue la gestion des programmes, et 5) le réseau de l'éducation met finalement en œuvre l'offre de formation. ¹⁵

¹⁵Commission des partenaires du marché du travail du Québec. 2014. Des politiques et stratégies arrimées aux besoins du marché du travail : compétences pour l'avenir. P. 15. En ligne : http://www.competencespourlavenir.ca/presentations/Panel%20D-JEAN-LUC%20TRAHAN%20FR.pdf



*Le CNPEPT, composé de représentants des employeurs, des centrales syndicales, des CS, des cégeps, des établissements d'enseignement privés et d'Emploi-Québec, exerce un rôle-conseil auprès du MEESR.

Ce partenariat permet donc de déterminer, à partir des prévisions relatives aux besoins demain-d'œuvree, le nombre de personnes à former pour chacun des programmes.



ANNEXE K

Autres États fédérés ou territoires autonomes ayant le français comme langue officielle ou co-officielle

Selon l'OIF, une quinzaine d'autres États sont francophones. Excluant le Canada, seulement deux pays ne sont pas sur la liste du MEESR: la région multilingue de Pondichéry en Inde et la région bilingue (francophone et italienne) de Val-d'Aoste en Italie.

Pays associés et observateurs de l'OIF

Trois pays sont associés à l'OIF. Parmi ces pays, seul le Ghana fait partie de la liste des pays prioritaires du MEESR. La Chypre et le Qatar n'en font pas partie.

Outre les 57 membres officiels, 23 pays observateurs font également partie de l'OIF. Parmi ceux-ci figure le Mexique, déjà identifié sur la liste du MEESR en tant que marché porteur en Amérique. La présence du Mexique semble d'autant plus pertinente puisqu'une CS a répondu qu'il s'agissait d'un pays important pour leur recrutement et qu'il devrait rester sur la liste. La Lituanie y figure également puisque le Ministère a signé une déclaration d'intention en matière d'éducation et de FPT. La Thaïlande faisait récemment partie des observateurs mais est temporairement suspendue. Au même titre que celle-ci, la Centrafrique était un pays membre mais a aussi été suspendue. À noter que cette dernière faisait partie de la liste du MEESR. Les 20 autres pays observateurs de l'OIF ne font pas partie de la liste actuelle du MEESR, soit : l'Autriche, la Bosnie-Herzégovine, le Costa-Rica, la Croatie, la République dominicaine, les Émirats arabes unis, l'Estonie, la Géorgie, la Hongrie, le Kosovo, la Lettonie, le Monténégro, le Mozambique, la Pologne, la Serbie, la Slovaquie, la Slovénie, la République Tchèque, l'Ukraine et l'Uruguay¹⁶.

Marchés porteurs pour le Québec

Selon le chapitre quatre¹⁷ de Politique internationale du Québec visant à favoriser la croissance et la prospérité du Québec, la province priorise notamment de mettre le savoir, l'innovation et l'éducation au cœur de son action internationale. Pour diversifier ses échanges économiques, le Québec concentrera son action sur cinq marchés porteurs où il renforcera sa présence et ciblera ses interventions : le Mexique, le Japon, la Chine, l'Inde et le Brésil. De plus, afin d'attirer davantage d'immigrants qualifiés et faciliter leur intégration à la vie économique, les principales actions viseront, entre autres, des efforts ciblés de promotion et de recrutement à l'étranger, tenant compte des besoins de main-d'œuvre du Québec, notamment sur les territoires prioritaires de l'Amérique latine, de l'Europe de l'Est et de l'Europe de l'Ouest. De plus, elles viseront une augmentation du nombre de partenaires étrangers pour l'enseignement du français, afin que les candidats à l'immigration puissent amorcer leur apprentissage linguistique avant leur arrivée au Québec.

¹⁶ OIF. 2014. Liste des 80 États et gouvernements membres de plein droit, membres associés et observateurs de l'OIF. XVe conférence des chefs d'États et de gouvernement des pays ayant le français en partage, Dakar (Sénégal), 29-30 novembre 2014.

¹⁷MRIF. Favoriser la croissance et la prospérité du Québec. En ligne :

http://www.mrif.gouv.qc.ca/Content/documents/fr/Politique_int4.pdf

ANNEXE L

Étudiantes et étudiants internationaux inscrits dans le réseau collégial québécois selon les principaux pays de citoyenneté. Trimestre d'automne

										Variation	Poids
Rang	Pays de citoyenneté	A-2006	A-2007	A-2008	A-2009	A-2010	A-2011	A-2012	A-2013 ^p	2013 ^p /2006	2013 ^p
1	France	841	1 083	1 291	1 327	1 385	1 540	1 689	1 894	125,2%	49,3%
2	Chine	198	209	201	236	244	356	350	327	65,2%	8,5%
3	Maroc	247	317	465	416	317	313	242	203	-17,8%	5,3%
4	Algérie	42	156	90	90	396	255	196	133	216,7%	3,5%
5	Cameroun	17	21	15	25	38	42	65	110	547,1%	2,9%
6	Haïti	47	45	50	51	74	92	114	102	117,0%	2,7%
7	Mexique	31	23	27	35	31	52	64	68	119,4%	1,8%
8	Corée du Sud	66	63	54	53	66	61	69	66	0,0%	1,7%
9	Côte d'Ivoire	9	13	12	17	26	28	54	64	611,1%	1,7%
10	Sénégal	15	18	26	29	35	33	47	54	260,0%	1,4%
11	Tunisie	25	54	57	82	73	81	54	53	112,0%	1,4%
12	Etats-Unis	36	37	33	39	42	44	52	51	41,7%	1,3%
13	Viet Nam	31	42	34	44	54	53	57	51	64,5%	1,3%
14	Venezuela	9	13	13	11	18	25	30	43	377,8%	1,1%
15	Brésil	8	12	14	13	15	16	23	38	375,0%	1,0%
16	Colombie	27	18	19	22	24	32	31	38	40,7%	1,0%
17	Mali	13	12	11	11	17	19	17	34	161,5%	0,9%
18	Niger	2	1	2	2	19	30	22	29	1350,0%	0,8%
19	Congo (Kinshasa)	14	15	10	6	15	21	33	28	100,0%	0,7%
20	Royaume-Uni	6	5	8	11	9	12	15	22	266,7%	0,6%
21	Burkina Faso	10	7	4	13	13	23	23	21	110,0%	0,5%
22	Inde	18	10	11	22	22	14	18	21	16,7%	0,5%
23	Belgique	10	11	11	5	9	13	14	19	90,0%	0,5%
24	Madagascar	1	1	1	2	5	8	13	18	1700,0%	0,5%
25	Russie	8	12	18	12	8	9	10	17	112,5%	0,4%
	Autres	426	371	329	326	322	346	374	338	-20,7%	8,8%
	Total	2 157	2 569	2 806	2 900	3 277	3 518	3 676	3 842	78,1%	100,0%

Source : MESRS, Portail informationnel, Système Socrate, données au 2014-02-22.

Notes:

Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens). p : Les données de l'automne 2013 sont provisoires.



Étudiantes et étudiants internationaux inscrits dans le réseau universitaire québécois selon le pays de citoyenneté. Trimestres d'automne

										Variation	Poids
Rang	Principaux pays	A-2006	A-2007	A-2008	A-2009	A-2010	A-2011	A-2012	A-2013 ^p	2013P/2006	A-2013 ^p
	France	6 419	6 881	6 960	7 888	8 804	10 054	11 371	12 495	94,7%	38,1%
2	Chine	1 530	1 455	1 377	1 441	1 623	1 959	2 482	2 884	88,5%	8,8%
3	Etats-Unis	2 791	2 797	2 721	2 791	2 806	2 683	2 688	2 623	-6,0%	8,0%
4	Inde	376	352	367	460	596	692	921	1 128	200,0%	3,4%
5	Iran	391	371	412	601	772	930	1 041	977	149,9%	3,0%
ε	Maroc	1 061	1 029	1 051	1 107	995	897	864	828	-22,0%	2,5%
7	Tunisie	546	547	637	724	702	691	731	787	44,1%	2,4%
8	Cameroun	387	392	372	406	476	463	468	496	28,2%	1,5%
9	Sénégal	362	494	540	522	516	504	478	477	31,8%	1,5%
10	Algérie	189	208	270	315	315	360	407	446	136,0%	1,4%
11	Arabie saoudite	109	115	157	232	332	409	406	396	263,3%	1,2%
12	Allemagne	303	318	327	317	323	347	349	380	25,4%	1,2%
13	Mexique	477	381	381	389	388	402	376	374	-21,6%	1,1%
14	Côte d'Ivoire	237	280	319	324	307	283	333	370	56,1%	1,1%
15	Brésil	207	182	182	203	200	205	268	344	66,2%	1,0%
16	Pakistan	157	176	202	268	318	342	346	332	111,5%	1,0%
17	Belgique	191	167	186	218	251	269	291	317	66,0%	1,0%
18	Corée du Sud	288	279	306	282	279	291	279	313	8,7%	1,0%
19	Bénin	155	183	191	209	244	257	286	307	98,1%	0,9%
20	Liban	394	379	353	363	323	302	303	298	-24,4%	0,9%
21	Royaume-Uni	169	203	173	182	204	199	238	291	72,2%	0,9%
22	Suisse	178	166	151	189	202	183	228	251	41,0%	0,8%
23	Burkina Faso	139	149	184	197	196	189	244	245	76,3%	0,7%
24	Haïti	294	255	287	307	318	284	280	242	-17,7%	0,7%
25	Espagne	116	117	124	130	138	158	189	223	92,2%	0,7%
	Autres	4 630	4 413	4 282	4 439	4 557	4 659	4 796	4 954	7,0%	15,1%
	Total	22 096	22 289	22 512	24 504	26 185	28 012	30 663	32 778	48,3%	100,0%

Source : MESRS, Système GDEU, données au 05 mai 2014.

Notes:

Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (seion la Loi sur les Indiens). p : Les données de l'automne 2013 sont provisoires.



Étudiantes et étudiants internationaux inscrits dans le réseau collégial québécois selon la région administrative. Trimestres d'automne

Région administrative	A-2006	A-2007	A-2008	A-2009	A-2010	A-2011	A-2012	A-2013 ^p
Bas-Saint-Laurent (01)	216	235	224	221	192	234	261	289
SaguenayLac-Saint-Jean (02)	14	46	85	108	136	168	229	264
Capitale-Nationale (03)	102	100	100	105	122	163	217	217
Mauricie (04)	54	104	148	142	111	99	104	103
Estrie (05)	108	159	96	90	65	73	84	78
Montréal (06)	1 391	1 447	1 547	1 678	1 721	1 821	1 934	2 115
Outaouais (07)	15	15	18	18	26	22	35	31
Abitibi-Témiscamingue (08)	7	27	44	47	49	61	44	60
Côte-Nord (09)	4	33	73	63	65	80	70	82
GaspésieÎles-de-la-Madeleine (11)	26	41	42	44	47	47	45	45
Chaudière-Appalaches (12)	136	197	195	171	144	127	107	126
Laval (13)	11	10	15	15	15	16	24	32
Lanaudière (14)	9	6	6	13	20	24	41	33
Laurentides (15)	6	6	7	9	13	16	12	19
Montérégie (16)	49	58	55	90	99	120	134	167
Centre-du-Québec (17)	9	12	11	9	18	16	28	23
Hors-Canada ¹		73	140	77	434	431	307	158
Total	2 157	2 569	2 806	2 900	3 277	3 518	3 676	3 842

Source : MESRS, Portail informationnel, Système Socrate, données au 2014-02-22.

Notes:

Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas

le statut légal de citoyen canadien, le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).

Étudiantes et étudiants internationaux inscrits dans le réseau universitaire québécois selon l'établissement universitaire. Trimestres d'automne.

									Variation	Poids
Établissement	A-2006	A-2007	A-2008	A-2009	A-2010	A-2011	A-2012	A-2013 ^p	2013P/2006	A-2013F
Bishop's	204	205	201	259	300	323	352	358	75,5%	1,1%
Concordia	3 585	3 565	3 530	3 721	4 001	4 227	4 791	5 154	43,8%	15,7%
McGill	5 549	5 501	5 663	6 075	6 497	6 941	7 421	7 944	43,2%	24,2%
Universités anglophones	9 338	9 271	9 394	10 055	10 798	11 491	12 564	13 456	44,1%	41,1%
Proportion	42,3%	41,6%	41,7%	41,0%	41,2%	41,0%	41,0%	41,1%		
ÉNAP	142	60	36	55	104	79	71	106	-25,4%	0,3%
ÉTS	161	165	215	315	425	565	715	898	457,8%	2,7%
INRS	134	127	153	175	197	227	272	273	103,7%	0,8%
Laval	2 021	2 106	2 145	2 225	2 452	2 670	2 986	3 190	57,8%	9,7%
Montréal	2 801	2 802	2 906	3 225	3 454	3 750	4 308	4 491	60,3%	13,7%
HEC	1 266	1 425	1 516	1 533	1 492	1 527	1 604	1 833	44,8%	5,6%
Polytechnique	1 060	1 169	1 172	1 408	1 580	1 670	1 639	1 691	59,5%	5,2%
Sherbrooke	1 076	1 053	1 118	1 278	1 323	1 298	1 362	1 506	40,0%	4,6%
TÉLUQ	52	50	35	42	43	66	54	52	0,0%	0,2%
UQAC	218	244	276	354	388	438	482	550	152,3%	1,7%
UQAM	2 583	2 491	2 350	2 468	2 399	2 740	3 044	3 153	22,1%	9,6%
UQAR	230	276	253	328	362	389	384	409	77,8%	1,2%
UQAT	110	131	153	163	176	151	185	176	60,0%	0,5%
UQO	257	269	210	214	265	229	243	260	1,2%	0,8%
UQTR	647	650	580	666	727	722	750	734	13,4%	2,2%
Universités francophones	12 758	13 018	13 118	14 449	15 387	16 521	18 099	19 322	51,5%	58,9%
Proportion	57,7%	58,4%	58,3%	59,0%	58,8%	59,0%	59,0%	58,9%		
Total	22 096	22 289	22 512	24 504	26 185	28 012	30 663	32 778	48,3%	100,0%
Proportion	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%		

Source : MESRS, Système GDEU, données au 05 mai 2014.

Une étudiante ou un étudiant international est une personne inscrite dans le réseau d'enseignement québécois qui n'a pas le statut légal de citoyen canadien, de résident permanent ou d'Indien (selon la Loi sur les Indiens).

p : Les données de l'automne 2013 sont provisoires.

1: Étudiants situés à l'extérieur du pays et liés par une entente avec un collège québécois.

p : Les données de l'automne 2013 sont provisoires.